



**Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

Rapport Annuel de la Performance pour l'année 2020

**Mission de l'enseignement supérieur et de la recherche
scientifique**

Août 2021

Sommaire

Axe 1: Présentation générale

Présentation générale de la mission.....	3
Résultats de performance pour l'année 2020.....	4
Exécution du budget de la mission pour l'année 2020	8

Axe 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission

Programme “ Enseignement supérieur ”.....	11
Présentation et analyse des résultats de performance	
Présentation de l'exécution du budget programme	
Description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour améliorer la performance du programme	
Programme “ Recherche scientifique ”.....	28
Présentation et analyse des résultats de performance	
Présentation de l'exécution du budget programme	
Description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour améliorer la performance du programme	
Programme “ Œuvres universitaires ”.....	55
Présentation et analyse des résultats de performance	
Présentation de l'exécution du budget programme	
Description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour améliorer la performance du programme	
Programme “Pilotage et appui”.....	76
Présentation et analyse des résultats de performance	
Présentation de l'exécution du budget programme	
Description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour améliorer la performance du programme	
Annexes	91

Axe 1: Présentation générale de la mission

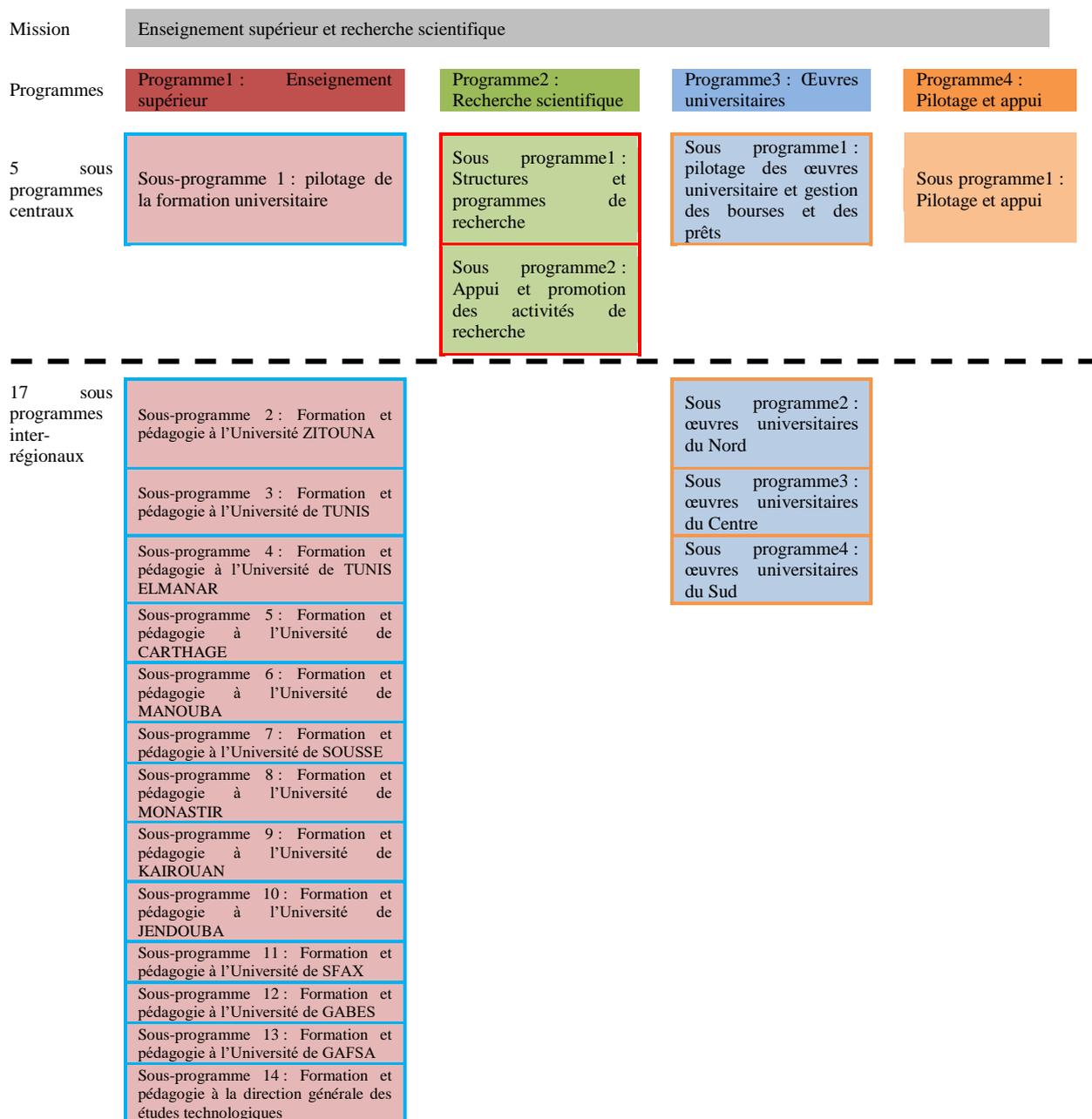
I. Résultats de performance pour l'année 2020:

La vision stratégique de la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Tunisie repose sur le développement d'un système de formation universitaire moderne et innovant ayant un rayonnement international, et un rôle pionnier dans le développement du pays, d'une recherche scientifique excellente répondant aux besoins de l'économie nationale et aux pils ce développement durable, et des meilleurs services et prise en charge complète en faveur des étudiants, tout en assurant une gestion efficace et plus efficiente des ressources et une meilleure gouvernance du secteur.

Les priorités de la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'articulent autour des axes suivants:

- Développer la qualité de la formation universitaire et soutenir l'employabilité des diplômés tout en améliorant les opportunités de l'enseignement à distance et d'apprentissage tout au long de la vie, et en développant la qualité et la performance du secteur privé de l'enseignement supérieur.
- Orienter la recherche scientifique vers les priorités nationales et mettre en œuvre de projets et programmes répondant aux besoins nationaux et appuyer la valorisation et le transfert technologique.
- Soutenir au développement de la créativité, développer un environnement favorisant l'entreprenariat, la création des start-ups, de l'économie du savoir et renforcer la coopération internationale et la diffusion de la culture scientifique dans la société.
- Développer la vie estudiantine en soutenant les activités de prise en charge des étudiants d'une part, et en valorisant les aspects culturel, récréatif et sportif pour développer la personnalité de l'étudiant et l'ancrer dans un environnement civique sain.
- Renforcer la gouvernance du système national d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et améliorer la qualité, tout en soutenant l'évaluation et l'accréditation.

Schéma n°1 : Architecture de la mission par programmes et sous-programmes



Les activités les plus importantes du Ministère enregistrées au cours de l'année 2020 peuvent être résumées dans les points suivants:

Formation universitaire et employabilité:

La pandémie « Covid 19 » a représenté un obstacle majeur à l'atteinte des résultats escomptés concernant la formation universitaire et de l'employabilité des diplômés de l'enseignement

supérieur en raison des perturbations vécues au cours de l'année universitaire 2019/2020 au niveau du calendrier universitaire et de la mise en œuvre de activités programmées par les centres de carrière et certification de compétences à l'instar des sessions de formation au profit des enseignants et la certification des étudiants.

Cependant, cette pandémie n'a pas empêché la poursuite des efforts déployés pour développer les offres de formation en co-construction dans l'objectif d'avoir plus d'ouverture sur le marché du travail. En effet, 16 licences et 11 nouveaux masters co-construits ont été lancés et des manuels de formation ont été préparés à partir des référentiels des métiers et des compétences. Des programmes de formation ont également été développés incluant diverses licences et masters dans le domaine de l'informatique (116 parcours de formation en 2020) basés sur des référentiels des métiers des TIC et des manuels de compétences y rattachés.

Les textes réglementaires relatifs au système LMD ont été également élaborés en adoptant le diplôme national de Licence depuis l'année universitaire 2019-2020, qui assure l'équilibre entre la formation théorique et la formation appliquée, et qui confère à l'étudiant un ensemble de compétences et d'aptitudes lui permettant d'intégrer le marché du travail ou de poursuivre ses études.

Recherche scientifique et innovation:

Le système de recherche et d'innovation a connu ces dernières années un développement remarquable au niveau de la structuration et des réalisations, en effet, le nombre des structures de recherches a augmenté pour atteindre 570 structures de recherche (447 laboratoires et 93 unités) et 39 centres de recherche couvrant toutes les disciplines.

L'émergence de l'épidémie de Corona au cours de cette année a affecté la mise en œuvre des programmes et des projets de recherche en continuation et nouveaux, suite au ralentissement enregistré dans la réalisation des activités de recherche programmées, la perturbation du processus d'évaluation à mi-parcours de plusieurs projets et de la publication des résultats de recherche.

Malgré ces circonstances exceptionnelles, les universités tunisiennes El Manar, Carthage, Sousse et Sfax se sont distinguées au niveau du classement URAP dans certains disciplines scientifiques, et la Tunisie s'est classé neuvième parmi 16 pays partenaires du programme Horizon 2020 en termes de nombre de projets acceptés (69 projets acceptés jusqu'à la fin de l'année 2020 sur un total de 600 propositions).

La production scientifique s'est également développée relativement, tant en nombre de publications qu'en termes de valeur scientifique. En revanche, l'exécution des projets de coopération internationale et de certains programmes de valorisation de la recherche a été affectée du fait de leur association avec des partenaires.

Il est à noter que plusieurs projets de recherche ont été lancés dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, portés par des consortiums de recherche et pluridisciplinaires.

Œuvres universitaires:

Dans le domaine de l'hébergement universitaire, les efforts se sont poursuivis pour la réhabilitation progressive des établissements à travers les travaux d'aménagement, d'extension et de construction de nouveaux locaux afin d'offrir des services intégrés répondant aux exigences de qualité et de bien-être requises. Pour l'année universitaire 2019/2020 le taux d'hébergement était d'environ 25,72 % contre 25,3 % pour l'année précédente. Les étudiantes représentent la plus grande part des bénéficiaires de l'hébergement public par rapport aux étudiants avec 79,32 % du total des résidents, en raison de l'augmentation remarquable du nombre d'étudiantes inscrites dans les divers établissements et instituts supérieurs. Dans le même sens, les offices ont donné la priorité aux filles au niveau de l'hébergement exceptionnel avec 78,18% du total des bénéficiaires de ce privilège.

Concernant la restauration universitaire, 3 restaurants universitaires ont été réhabilités afin d'obtenir la certification, et ce nombre reste en deçà des attentes par rapport aux estimations fixées, en raison de la lenteur des procédures liées au processus de certification d'une part, et des exigences qu'elle impose pour permettre aux restaurants à s'engager dans cette voie en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de méthodes de travail.

L'activité culturelle et sportive a connu une perturbation due principalement à l'interruption des cours d'une part, l'arrêt quasi totale des activités des clubs culturels et sportifs, et l'abandon de la plupart des manifestations en raison de les mesures préventives prises pour faire face à la pandémie du Corona, à partir du mois de mars 2020.

Pour ce qui est de l'assistance psychologique des étudiants, des séances individuelles et collectives ont été programmés, en faveur d'environ 12517 étudiants, et un protocole sanitaire a été élaboré au sein de la communauté universitaire pour prévenir la pandémie « Covid 19 ». On enregistre également la poursuite des travaux de mise en place de la plateforme numérique dédiée à l'assistance psychologique à distance.

II. Exécution du budget de la mission pour l'année 2020:

Les dépenses de la mission en 2020 se sont élevées à 1 789 068 d, alors que les crédits alloués se sont élevés à 1 762 591 dollars, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 101,5 %. Ceci est dû à l'amélioration du rythme d'exécution d'un certain nombre de projets d'investissement, notamment les projets de construction et d'équipement financés par des prêts extérieurs affectés.

En ce qui concerne les crédits d'engagement, le taux de réalisation ne reflète pas le rythme réel de réalisation, car au cours de l'année 2020, les crédits d'engagement ont été réinscrits pour les projets en cours en raison des modifications techniques apportées au système Adab pour s'adapter à la loi organique du budget.

Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant:

Tableau1: Exécution du budget de la mission pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2020 LF 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux d'exécution (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	1270000	1256800	-13200	98,96%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	92689	96603	3914	104,22%
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	249902	215722	-34180	86,32%
	Crédits de paiement	249902	215179	-34723	86,11%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	1398043	430382	-967661	30,78%
	Crédits de paiement	150000	220486	70486	146,99%
Total	Crédits d'engagement	3010634	1999507	-1011127	66,41%
	Crédits de paiement	1762591	1789068	26477	101,50%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Le taux de consommation des crédits de paiement relatifs aux dépenses de rémunération était de 98,96 %, de 104,22 % pour les dépenses de fonctionnement et de 86,11 % pour les dépenses d'intervention publique, il s'agit donc des taux d'exécution élevés, ceci est dû à une

bonne estimation du coût réel de ces parties.

Quant aux dépenses d'investissement, le taux de réalisation des crédits de paiement a dépassé 100 % pour atteindre 146,99%.

Tableau2: Exécution du budget de la mission pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition par programmes

Unité: Mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2020 LF 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux d'exécution (2)/(1)
Programme enseignement supérieur	Crédits d'engagement	1572685	1320232	-252453	83,95%
	Crédits de paiement	1174919	1206973	32054	102,73%
Programme recherche scientifique	Crédits d'engagement	559659	153232	-406427	27,38%
	Crédits de paiement	131826	141262	9436	107,16%
Programme œuvres universitaires	Crédits d'engagement	618119	431664	-186455	69,84%
	Crédits de paiement	402274	369884	-32390	91,95%
Programme pilotage et appui	Crédits d'engagement	260171	94379	-165792	36,28%
	Crédits de paiement	53572	70949	17377	132,44%
Total	Crédits d'engagement	3010634	1999507	-1011127	66,41%
	Crédits de paiement	1762591	1789068	26477	101,50%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

En examinant les écarts enregistrés entre les estimations et les réalisations de 2020 selon les programmes, on constate que les taux de réalisation des crédits de paiement par programmes ont connu une amélioration par rapport à l'année 2019 puisqu'ils en se situant entre 91% et 132%, et le programme "pilotage et appui" a enregistré les taux d'exécution les plus élevés.

Axe 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission

Programme « Enseignement Supérieur »

Responsable du programme : Mr. Jilani Lamloumi, Directeur général de l'enseignement supérieur

À partir du 10 novembre 2020

I. Présentation et analyse des résultats de performance:

Objectif 1.1 : Préparer les étudiants à l'insertion au marché de l'emploi

Cet objectif vise à préparer les étudiants en fonction des besoins de la société et du marché de l'emploi et de fournir les compétences appropriées pour faciliter l'insertion professionnelle des diplômés.

❖ **Indicateur 1.1.1 : Taux d'évolution du nombre d'étudiants inscrits dans des filières Co-construites**

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Pourcentage	40,2%	32,6%	10%	22,4%	224 %	10%	10%

- **Définition de l'indicateur :** L'évolution du nombre d'étudiants inscrits annuellement dans des filières Co-construites (licence et master) entre l'université et les professionnels.
- **Mode de calcul l'indicateur :** le nombre d'étudiants inscrits dans des filières Co-construites de l'année en cours (licence et master) - le nombre d'étudiants inscrits dans des filières Co-construites de l'année précédente/ le nombre d'étudiants inscrits dans des filières Co-construites de l'année précédente.
- **Source d'information :** Bureau des études, de la planification et de la programmation.
- **Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020**

Le nombre d'étudiants inscrits dans des filières Co-construites a augmenté au cours de l'année universitaire 2019-2020, atteignant 1126, avec une augmentation de 22,39% par rapport à l'année universitaire 2018-2019, Cette augmentation est due à la coordination continue entre

les comités nationaux sectoriels et les groupes professionnels pour plus d'ouverture sur le marché du travail et l'incitation des institutions économiques à s'engager dans ce processus pour assurer une formation adaptée à leurs besoins et qui réponde aux besoins du marché d'emploi, tout en encourageant les établissements d'enseignement supérieur à investir dans ce type de filière.

❖ **Indicateur 2.1.1 : Pourcentage d'étudiants certifiés :**

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Pourcentage	8,8%	23,9%	26,8%	3,11%	11,6%	30,7%	32,8%

- **Définition de l'indicateur :** Le pourcentage d'étudiants certifiés dans le cadre des formations fournies par les centres de carrières et de la certification des compétences (4c) par rapport au nombre d'étudiants inscrits dans les classes terminales.
- **Mode de calcul l'indicateur :** Le nombre d'étudiants certifiés dans le cadre des formations fournies par les centres de carrières et de la certification des compétences (4c) / le nombre d'étudiants inscrits dans les classes terminales (Licence L3 + Master M2+ Ingénieur I3).
- **Source d'information :** Bureau des études, de la planification et de la programmation et la Direction générale de la rénovation universitaire / Centres de carrières et de la certification des compétences (4c).

Le nombre d'étudiants ayant obtenu des certifications a atteint 1970 en 2020, ce qui représente 3,11 % des étudiants inscrits en classes terminales.

Le taux de réalisation est très faible par rapport aux estimations, en raison de la situation épidémiologique que le pays a connue en 2020 (Covid 19), qui a empêché la réalisation des valeurs estimés pour cet indicateur.

❖ **Indicateur 3.1.1: Nombre d'étudiants participant à des sessions de formation.**

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Nombre	25473	45000	63000	3821	6,7%	96000	115000

- **Définition de l'indicateur** : Le nombre d'étudiants participant à des sessions de formation dans le cadre des centres de carrières et de la certification des compétences.
- **Mode de calcul l'indicateur** : Le nombre d'étudiants participant à des cours de formation dans le cadre des centres de carrières et de la certification des compétences.
- **Source d'information** : La Direction générale de rénovation universitaire / Centres de carrières et de la certification des compétences.

- **Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020**

On a enregistré un taux de réalisation de 6,7% pour le nombre d'étudiants participant à des sessions de formation, portant le nombre à 3 821 étudiants au cours de l'année 2020. Mais, malgré la volonté du Ministère d'améliorer cet indicateur en raison de son impact direct sur le développement des compétences des étudiants et l'amélioration des opportunités de recrutement sur le marché du travail, on n'a pas réussi à atteindre un taux de réalisation acceptable, surtout avec la situation épidémiologique que le pays a connu en 2020 (Covid 19), qui a affecté négativement les réalisations de cet indicateur.

Analyse et explication du degré d'atteinte de l'objectif :

En 2020, les travaux se sont poursuivis pour développer les compétences des étudiants et adapter leur formation au marché du travail, soutenant ainsi l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, en proposant une formation qui répond aux exigences de l'environnement économique, social et culturel. D'ailleurs 16 certificats de Licence et 11 nouveaux Masters dans des filières Co-construites ont été créés dans le cadre de l'effort continu pour développer les offres de formation de ce type (Co-construites) dans le but de développer l'ouverture sur le marché du travail.

L'évolution du nombre diplômes habilités dans le Cadre de la Co-construction

Année universitaire	Nombre de diplômes de Licence habilités	Nombre de diplômes de Master habilités	Total
2017-2018	3	5	8
2018-2019	0	33	33
2020-2019	16	11	27

La pandémie de « Covid 19 » a représenté un obstacle majeur à l'obtention de résultats positifs pour cet objectif stratégique ; le nombre de sessions de formations destinées aux étudiants a connu une baisse significative, ce qui a affecté négativement l'indicateur liés au nombre d'étudiants participants aux sessions de formation et au pourcentage d'étudiants certifiés. Aussi, les centres de carrières et de la certification des compétences ont été fortement touchés par la pandémie et n'ont pas pu exercer leur rôle avec l'efficacité requise.

Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de la formation universitaire

Cet objectif consiste à améliorer la qualité de la formation universitaire et d'accroître son impact, vue sa répercussion positive sur la formation reçue par les étudiants et sa contribution à leur insertion dans le marché du travail.

Indicateur 1.2.1 : Moyenne d'années passées pour l'obtention d'une licence (*)

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Nombre	3.61	3.42	3.44	3.43	99,71%	3.32	3.2

(*) Le taux a été calculé sur un échantillon représentant 41 % des diplômés.

- **Définition de l'indicateur :** L'indicateur représente un suivi du nombre d'années passées par un étudiant depuis la première inscription en Licence jusqu'à l'obtention de son diplôme.
- **Mode de calcul l'indicateur :** La durée totale passée pour l'obtention de la Licence /le nombre des diplômés en Licence (suivi de cohorte).
- **Source d'information :** Bureau des études, de la planification et de la programmation
- **Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020**

L'année dernière, le nombre moyen d'années passées pour l'obtention de la Licence s'est stabilisé en enregistrant une moyenne de 3,43 année contre une moyenne de 3,42 l'année précédente. Cette stabilité est considérée positive, notamment en raison des perturbations du calendrier universitaire au cours de l'année universitaire 2019-2020 dues à la pandémie de Covid 19 et son impact négatif sur l'évolution de l'indicateur.

Le Ministère veillera à l'amélioration de l'indicateur pour le réduire à 3,2 ans passés pour

obtenir de diplôme de licence d'ici 2022.

❖ **Indicateur 2.2.1 : Pourcentage des Professeurs et Maîtres de conférences par rapport au nombre total des enseignants chercheurs**

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/1	Estimations 2021	Estimations 2022
Pourcentage	20,1%	20%	20,3%	19,7%	97,04%	20,4%	20,5%

- **Définition de l'indicateur** : L'indice concerne le nombre d'enseignants chercheurs (Professeur d'enseignement supérieur et Maître de Conférence) par rapport au nombre d'enseignants chercheurs à plein temps, et ce, compte non tenu des enseignants étrangers et détachés.
- **Mode de calcul l'indicateur** : le nombre de professeurs et Maître de Conférence sans compter les enseignants étrangers et les détachés / le nombre d'enseignants chercheurs à plein temps, sans compter les enseignants les étrangers et les détachés.
- **Source d'information** : Bureau des études, de la planification et de la programmation.
- **Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020**

L'indicateur a atteint un taux de réalisation estimé à 97,04 %. Le nombre d'enseignants universitaires de classe 'A' a atteint 19,7 % du nombre total d'enseignants universitaires au cours de l'année universitaire 2020-2019, en raison d'une diminution de 2,8 % du nombre d'enseignants de classe 'A' par rapport à l'année précédente.

Cette diminution est due à un certain nombre de raisons, notamment l'augmentation du nombre d'enseignants détachés auprès de l'Agence tunisienne de coopération technique au cours de l'année universitaire concernée et le départ à la retraite d'un certain nombre d'enseignants classe 'A'.

❖ **Indicateur 3.2.1 : Nombre d'enseignants qui ont participé à des sessions de formation**

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/1	Estimations 2021	Estimations 2022
Nombre	1500	5000	7000	423	6,04%	10000	11000

- **Définition de l'indicateur :** Le nombre d'enseignants ayant suivi des sessions de formation dans le cadre des centres de carrières et de la certification des compétences.
- **Mode de calcul l'indicateur :** Le nombre d'enseignants ayant suivi des sessions de formation dans le cadre des centres de carrières et de la certification des compétences.
- **Source d'information :** La Direction générale de la rénovation universitaire / les Centres de carrières et de la certification des compétences.

● **Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020**

L'indicateur du nombre d'enseignants ayant suivi des sessions de formation en 2020 n'a pas atteint le taux de réalisation attendu (6,04 %), en raison du fait que la méthode de calcul de l'indicateur qui se base sur les sessions de formation des enseignants fournies par les centres de carrières et de la certification des compétences uniquement n'était pas suffisante, comme en témoigne la différence entre le nombre d'enseignants ayant suivi des sessions de formation en dehors du cadre des centres de carrières et de la certification des compétences, qui s'élevait à 8018 enseignants contre 423 enseignants dans les centres (4c).

La pandémie de Covid 19 a également empêché l'organisation de nombreuses sessions de formation pour les enseignants, ce qui a affecté négativement le rôle des centres de carrières et de la certification des compétences dans une période sensible de l'année universitaire 2019-2020 et du début de l'année universitaire en cours.

❖ **Indicateur 4.2.1 : Nombre d'établissements universitaires accrédités et inscrits dans le processus d'accréditation aux niveaux international et national.**

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Nombre d'établissements universitaires accrédités à l'échelle internationale (*)	Nombre	3	1	7	2	28,57%	19	25
Nombre d'établissements évalués dans le cadre du parcours d'accréditation (**)	Nombre	15	3	23	2	8,70%	27	30

(*) Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir et Faculté de Médecine de Tunisie.

(**) Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis et Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis.

- **Définition de l'indicateur** : le nombre d'établissements universitaires ayant obtenu une accréditation internationale et le nombre d'établissements ayant subi des évaluations dans le cadre du processus d'accréditation.
- **Mode de calcul l'indicateur** : Cet indicateur se divise en deux indicateurs :
 - ✓ Nombre d'établissements universitaires accrédités au niveau international.
 - ✓ Nombre d'établissements ayant subi des évaluations dans le cadre du processus d'accréditation
- **Source d'information** : la Direction générale de l'enseignement supérieur et l'Unité de gestion par Objectif pour la réalisation du projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PromESSE)

Cet indicateur est divisé en deux sous-indicateurs :

- ✓ Nombre d'établissements universitaires accrédités au niveau international.
 - ✓ Nombre d'établissements ayant subi des évaluations dans le cadre du processus d'accréditation
- L'indicateur n'a pas atteint le taux réalisation prévu, car le rythme d'avancement du processus d'accréditation des établissements universitaires continue de souffrir de nombreuses lacunes et nécessitent plus de temps pour la mise en œuvre.

Analyse et explication du degré d'atteinte de l'objectif :

La qualité de la formation est un objectif principal du système d'enseignement supérieur, et l'année universitaire 2019-2020 a connu de nombreuses difficultés qui ont empêché les indicateurs d'atteindre un taux de réalisation élevé, notamment avec les perturbations au niveau du calendrier universitaire dues à la pandémie du « Covid 19 », qui ont empêché la formation présentielle des étudiants de manière régulière, ce qui a affecté la qualité de la formation.

La pandémie a également empêché l'organisation de nombreuses sessions de formation pour les enseignants, ce qui a nui aux opportunités de développer leurs aptitudes et de leur permettre d'acquérir des compétences pédagogiques supplémentaires. De plus, le processus d'accréditation des établissements universitaires souffre encore de nombreuses lacunes et nécessite plus de travail pour sa mise en œuvre, surtout compte tenu du manque de ressources financières et humaines.

Objectif 3.1 : Renforcer la gouvernance et l'ouverture de l'université sur l'environnement :

Cet objectif consiste à renforcer la gouvernance afin de rationaliser l'utilisation des ressources des établissements universitaires d'une part et de renforcer l'ouverture de l'université sur l'environnement d'autre part, pour développer les ressources propres des établissements.

Indicateur 1.3.1: Taux d'évolution du nombre d'étudiants étrangers (*):

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Pourcentage	-	31,10%	81%	14,1%	17.41%	70%	12,36%

(*): Source des données : Bureau des études, de la planification et de la programmation

- **Définition de l'indicateur :** l'évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits annuellement dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- **Mode de calcul l'indicateur :** Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur publics pour l'année en cours - le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur publics l'année précédente (N-1) / le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur publics au cours de l'année (N-1).
- **Source d'information :** La Direction générale de la coopération internationale et le Bureau des études, de la planification et de la programmation.
- **Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020**
Le taux de réalisation de l'indicateur est de (17,41%), ce qui représente un taux relativement faible par rapport aux attentes. Ceci est dû à de nombreux facteurs ; notamment la lenteur des procédures de publication des textes juridiques dont le texte de création de l'Agence nationale d'information et des services destinés aux étudiants étrangers, qui aurait été chargée d'attirer les étudiants étrangers et de promouvoir la Tunisie en tant que destination universitaire internationale.

❖ **Indicateur 1.3.2 : Nombre d'étudiants formés dans le cadre de la formation continue :**

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Pourcentage	-	5417	15000	5318	35,45%	20000	25000

(*) Source des données : Bureau des études, de la planification et de la programmation

- **Définition de l'indicateur :** Le Nombre d'étudiants formés dans le cadre de la formation continue organisée par les établissements d'enseignement supérieur.
- **Mode de calcul l'indicateur :** Le Nombre d'étudiants formés par an dans le cadre de la formation continue.
- **Source d'information :** Bureau des études, de la planification et de la programmation
- **Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020**

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, le taux de réalisation a atteint 35,45 %, par rapport aux estimations de 2020. Le nombre des formés dans le cadre de la formation continue, avec ses diverses formes (présentiel, à distance et intégrée), a atteint 5318 formés réparties sur différents niveaux (Licence de fondamentale, Licence appliqué, Master de Recherche, Master Professionnel).

Sachant qu'avec la situation sanitaire du pays, la stabilité du nombre des formés par rapport à l'année précédente (5417 en 2019) est en soi un signe encourageant. En plus le non publication du texte juridique régissant la formation continue et qui aurait permis d'inciter les établissements universitaires et soutenir leur capacité à interagir avec leur environnement et accroître leurs ressources propres d'une part, et répondre aux besoins des institutions économiques d'autre part, a eu un impact négatif sur l'amélioration de l'indicateur.

❖ **Indicateur 3.3.1: Nombre de conventions de partenariat conclues (*)**

Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/1	Estimations 2021	Estimations 2022
Nombre	250	268	310	436	140,65%	320	330

(*) L'Université de Carthage ne nous a pas communiqué le nombre d'accords de partenariat conclus.

- **Définition de l'indicateur :** L'évolution du nombre d'accords de partenariat conclus par les établissements d'enseignement supérieur à travers les centres de carrières et de la certification des compétences (4c).
- **Mode de calcul l'indicateur :** Le nombre d'accords de partenariat conclus annuellement par les établissements d'enseignement supérieur à travers les centres de carrières et de la certification des compétences (4c).
- **Source d'information :** Le Cabinet / Les centres de carrières et de la certification des compétences

Le taux de réalisation de l'indicateur relatif au nombre d'accords de partenariat conclus a atteint 140,65%, et ceci en raison de l'intérêt croissant des institutions pour la conclusion d'accords de partenariat et de leur souci de les activer et de les développer.

Ces accords sont d'une grande importance pour l'établissement, notamment pour développer ses ressources propres et pour permettre aux étudiants à trouver des stages adaptée à la nature de leur formation. Ils contribuent également à renforcer l'ouverture de l'institution sur son environnement extérieur et à sa visibilité ainsi que celle des programmes de formation qu'elle propose.

Analyse et explication du degré d'atteinte de l'objectif :

Les établissements universitaires ont réussi à développer le nombre d'accords de partenariat conclus avec l'environnement économique et social, ce qui constitue un gain important, en particulier pour ce qui est du développement de leurs ressources propres et de l'amélioration de leur ouverture sur leur environnement extérieur ainsi que de sa visibilité ainsi que celle les programmes de formation qu'elles proposent.

Cependant, le nombre d'étudiants étrangers et le nombre des formés dans le cadre de la formation continue n'ont pas évolué au le rythme souhaité pour de nombreuses raisons, notamment les contraintes administratifs et juridiques.

II. Présentation de l'exécution du budget programme :

Le taux d'exécution des crédits de paiement en 2020 pour le programme d'enseignement supérieur s'est élevé à 102,73 %, ce qui est principalement dû à la progression du rythme de réalisation des projets, notamment ceux imputés sur des prêts extérieurs affectés. des crédits complémentaires estimés à 30 MD ont été alloués pour permettre d'achever la

construction et l'équipement de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bizerte, financée par l'Agence Française de Développement, en plus de l'équipement des Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques de Kélibia et Médenine, ainsi que la continuation du projet de modernisation de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en soutien à l'employabilité.

Tableau 3 : Exécution du budget du programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions selon la nature de la dépense

Unité : 1 000 dinars

Intitulé des dépenses		Estimations 2020 LF Complémentaire (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux estimations	
				Montant (2) - (1)	Taux de Réalisation (2)/1
Dépense de Rémunérations	Crédits de paiement	1074438	1073850	-588	99,95%
Dépense de fonctionnement	Crédits de paiement	39330	42545	3215	108,17%
Dépense d'intervention	Crédits d'engagement	14031	10514	-3517	74,93%
	Crédits de paiement	14031	14030	-1	99,99%
Dépense d'investissement	Crédits d'engagement	444886	193323	-251563	43,45%
	Crédits de paiement	47120	76548	29428	162,45%
Total	Crédits d'engagement	1572685	1320232	-252453	83,95%
	Crédits de paiement	1174919	1206973	32054	102,73%

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau 4 : Exécution du budget du programme pour 2020 Par rapport aux prévisions Répartition par sous-programmes et activités (Crédits de paiement)

Sous-programmes	Intitulé d'activité	Estimations pour 2020 (LF Initiale)	Estimations pour 2020 L.F Complémentaire (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux estimations	
					Montant (2) - (1)	Taux de Réalisation (2)/1
Pilotage de la formation universitaire	Gestion des ressources humaines pour les cadres d'enseignants universitaires	1090	1090	5980	4890	548,62%
	Ressources humaines et logistique	1090	1090	1645	555	150,92%
	Rénovation universitaire et employabilité	9391	5791	33180	27389	572,96%

	Évaluation, accréditation et assurance de la qualité	778	778	407	-371	52,31%
	Infrastructure des établissements d'enseignement supérieur	2900	2900	1586	-1314	54,69%
Formation et pédagogie à l'Université Zitouna	Formation et enseignement à l'Université Zitouna	11260	11260	11733	473	104,20%
Formation et pédagogie à l'Université de Tunis	Formation et enseignement à l'Université de Tunisie	93669	93669	93363	-306	99,67%
Formation et pédagogie à l'Université de Tunis Al-Manar	Formation et enseignement à l'Université de Tunis Al-Manar	118645	118645	120755	2110	101,78%
Formation et pédagogie à l'Université de Carthage	Formation et enseignement à l'Université de Carthage	159941	158941	164577	5636	103,55%
Formation et pédagogie à l'Université de Manouba	Formation et enseignement à l'Université de Manouba	77045	76895	76130	-765	99,01%
Formation et pédagogie à l'Université de Sousse	Formation et enseignement à l'Université de Sousse	94245	94245	96114	1869	101,98%
Formation et pédagogie à l'Université de Monastir	Formation et enseignement à l'Université Monastir	88246	88246	88701	455	100,52%
Formation et pédagogie à l'Université de Kairouan	Formation et enseignement à l'Université Kairouan	49867	49867	49491	-376	99,25%
Formation et pédagogie à l'Université de Jendouba	Formation et enseignement à l'Université de Jendouba	41604	41604	38644	-2960	92,89%
Formation et pédagogie à l'Université de Sfax	Formation et enseignement à l'Université de Sfax	160994	160844	158368	-2476	98,46%
Formation et pédagogie à l'Université de Gabès	Formation et enseignement à l'Université de Gabès	79609	79609	75817	-3792	95,24%
Formation et pédagogie à l'Université de Gafsa	Formation et enseignement à l'Université Gafsa	43126	43126	39152	-3974	90,79%
Opérateur Public	Formation et enseignement à l'Université virtuelle	6130	6130	6152	22	100,36%
Formation et pédagogie aux Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques	Formation et enseignement dans les instituts supérieurs d'études technologiques	140689	140189	145178	4989	103,56%
Total		1180319	1174919	1206973	32054	102,73%

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements

Dans l'ensemble, on a enregistré des taux élevés de consommation des budgets des sous-programmes, dépassant 90% au total et dépassant parfois les 100%, tels que l'Université de Tunis Al-Manar, Zitouna, Carthage, Sousse, Monastir et les Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques.

Au niveau des sous-programmes centraux, on a enregistré un taux d'exécution d'environ 50 % seulement pour l'activité d'évaluation, d'accréditation et d'assurance qualité rattachée à l'Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation, qui n'arrive pas à accomplir les tâches qui lui sont confiées en raison de ses ressources humaines insuffisantes et de son un cadre juridique-inadapté de par son statut juridique et son mode de fonctionnement . Il en est de même du taux de réalisation de l'activité infrastructure des établissements d'enseignement supérieur, qui n'a pas dépassé 54% à cause de la lenteur de de rythme d'avancement des certains projets d'aménagement et de construction d'entrepôts.

III. Description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour améliorer la performance du programme :

❖ Les Défis, difficultés et mesures à prendre pour améliorer la performance du programme:

- Les principaux problèmes et lacunes :

La pandémie de « Covid 19 » a représenté un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du programme. En effet, les procédures de distanciation sociale et de mise en quarantaine ont obligé de nombreux établissements universitaires à recourir à l'enseignement à distance, qui n'incluait pas tous les étudiants, d'une part, et ne leur a pas permis une interaction pédagogique suffisante, D'autre part, par conséquent les étudiants n'ont pas pu obtenir la formation scientifique requise. à Cela s'ajoute à la baisse significative du nombre de sessions de formation destinées aux étudiants et le recours uniquement aux sessions de formation à distance, ce qui a eu une incidence négative sur les indicateurs lié au nombre d'étudiants participant aux sessions de formation et au pourcentage d'étudiants certifiés.

En plus, les mesures sanitaires adoptées au cours de la période récente ont également affecté les activités visant d'amélioration de la qualité de la formation universitaire, notamment en ce qui concerne l'organisation de sessions de formation pour les enseignants, dont le nombre a considérablement diminué.

En ce qui concerne la gouvernance et l'ouverture sur l'environnement, la pandémie a empêché le développement des activités de formation continue et a été une contrainte à

l'attraction d'étudiants étrangers, surtout avec les procédures de fermeture des frontières pour des longues périodes.

Outre les répercussions de la pandémie de « Covid 19 » sur la situation universitaire, d'autres problèmes et difficultés ont été détectés pour le programme d'enseignement supérieur, tels que

- Des Difficultés logistiques pour permettre aux étudiants d'étudier à distance.
- Incompatibilité entre les compétences des bacheliers et les spécialités vers lesquelles ils sont orientés.
- La baisse significative du nombre d'étudiants inscrits, en particulier dans les établissements d'enseignement supérieur relevant des universités des régions de l'intérieur.
- La disparité au niveau de la qualité de formation entre les universités et les filières due aux différences enregistrées au niveau de nombreux facteurs, dont le taux d'encadrement, la disponibilité des structures de recherche (laboratoires, unités de recherche...) et l'environnement socio-économique disponible,
- Le manque de compétences transversales pour les étudiants (langues étrangères, en particulier l'anglais, technologies de l'information et de la communication...) et absence de curricula, de programmes et de pédagogie appropriés pour enseigner la culture de l'initiative.
- Le manque de programmes de formation sur la pédagogie universitaire, notamment en ce qui concerne certaines spécialités pointues,
- L'absence d'ancrage des universités dans leur environnement régional, la non adéquation de la formation par rapport à la spécificité régionale, le déséquilibre entre les régions et la dispersion de la carte universitaire,
- La diminution de la capacité des entreprises économiques à employer des titulaires de diplômes supérieurs, y compris des diplômés dans les spécialités prometteuses, étant donné que les transformations politiques et sociales du pays ont affecté négativement le tissu économique,
- Difficulté d'application des textes juridiques liés à l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sur l'environnement, ce qui a conduit à l'absence d'un partenariat permanent et efficace entre l'université et l'environnement économique, notamment au niveau de la formation et des stages.

1. Mesures, activités et supports d'activités qui doivent être entrepris pour remédier aux défaillances constatés :

*Afin de surmonter les conséquences de la pandémie « Covid 19 » et son impact négatif sur la performance du programme, le Ministère a commencé à :

- Organiser une campagne de vaccination pour tous les appartenant au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et la considérer comme une priorité absolue pour assurer les bonnes conditions d'enseignement.
- Assurer le développement de l'enseignement à distance et intégrés par anticipation à un éventuel retour aux procédures de quarantaine à court et à moyen terme.
- Fournir un soutien logistique aux établissements universitaires pour développer leurs capacités d'enseignement à distance.
- Mettre en place et renforcer les réseaux sans fil internes (points de diffusion Wifi) dans la plupart des établissements universitaires.
- Soutenir les projets soumis par les établissements universitaires dans le cadre du Programme de soutien à la qualité visant à soutenir l'enseignement à distance dans les universités « PAQ - COVID 19 »

* Le Ministère va continuer de travailler, au cours de la période à venir, pour la réalisation des programmes qu'il a engagé depuis l'année dernière, concernant l'amélioration de la qualité de la formation, et son adaptation avec les normes internationales, ainsi que le soutien à l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et le développement du système d'enseignement supérieur en tant que locomotive du développement économique et social à travers :

▪ **Réforme le système LMD et révision de la formation d'ingénieur :**

Actuellement, tous les systèmes pédagogiques concernant les différents diplômes, cursus de formation et spécialités de l'enseignement supérieur font l'objet d'une profonde réforme visant à surmonter les lacunes pédagogiques, législatives et organisationnelles soulevées par les travaux d'évaluation et de diagnostic et qui ont affecté le niveau de la formation universitaire.

*Réforme du système " LMD « :

Dans le cadre de réforme du système «LMD» et du développement de la qualité de la formation, le ministère travaille sur :

- La mise à jour et l'achèvement des textes réglementaires du système "LMD" par la publication du décret relatif à la Licence unique.
- Développer les offres de formation dans le cadre de campagnes d'habilitation et de réhabilitation et l'emploi des nouvelles technologies pour améliorer la qualité des services fournis et généraliser leur utilisation à l'ensemble des établissements publics.
- Veiller au développement du système d'information du ministère.
- Adapter la formation aux besoins de la société à travers :

- Le développement du système des stages et de formation en alternance.,
- Le développement du système de co-construction de parcours de formation par la mise en œuvre d'un véritable partenariat entre universitaires et professionnels pendant les étapes de conception, de mise en œuvre, de suivi et de l'élaboration des textes juridiques
- L'adoption de guides de référence comme base d'une méthodologie scientifique pour déterminer les offres de formation en lien étroit avec les besoins réels du marché du travail.

**Études d'ingénieur :*

Conformément au projet de réforme du système d'enseignement supérieur, le ministère veille à :

- élaborer une stratégie nationale de formation d'ingénieur pour soutenir l'employabilité et le développement, ainsi qu'une stratégie nationale pour le réseau des établissements de formation d'ingénieur,
- Revoir le modèle de la formation d'ingénieur,
- Revoir le système de formation d'ingénieur et la carte universitaire, en tenant compte des exigences de la communauté professionnelle et sociale.

▪ **Formation continue :**

La formation continue représente l'une des rôles principaux du système d'enseignement supérieur car elle est complémentaire à de la formation de base qui représente sa mission de base, d'où la nécessité impérieuse de développer la formation continue dans l'enseignement supérieur et d'identifier les lacunes et les difficultés qui entravent sa progression et empêchent son efficacité, et de le soutenir dans le cadre d'un système cohérent qui permet de définir les besoins, fixer les mécanismes et les ressources nécessaires et d'identifier les intervenants.

L'organisation de la formation continue dans l'enseignement supérieur, vise notamment à soutenir et à développer les connaissances, les aptitudes et les compétences de ceux qui souhaitent poursuivre leur formation, favoriser l'employabilité, faciliter l'intégration professionnelle des personnes formées et de créer des opportunités pour qu'ils développent leur parcours professionnel et s'adaptent aux développements scientifiques et technologiques.

Elle vise également le développement de ressources propres des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le renforcement de leur autonomie financière en favorisant leur ouverture sur l'environnement socioéconomique, contribuant ainsi au développement des moyens de travail en interne ce qui impacte positivement la qualité de la formation et de la recherche scientifique, et qui renforce aussi le rayonnement de l'université sur son environnement et sa contribution au développement régional à travers le

renforcement du partenariat avec l'environnement socioéconomique en rapprochant les entreprises économiques à l'université.

A cet égard, la mission a élaboré un projet de décret visant notamment à :

- Organiser les types de formation continue présentielle et à distance,
- Déterminer la durée de cette formation et les frais d'inscription aux cours et aux sessions de formation continue et les modalités de paiement,
- Fixer la rémunération des compétences universitaires et professionnelles impliquées dans la formation,
- Encourager et développer des partenariats avec des institutions, organisations, associations, structures et fédérations professionnelles dans le domaine de la formation continue
- Fixer la modalité de répartition des revenus provenant de la formation continue.
- **Autres mesures :**
 - La création de l'Agence nationale pour l'évaluation et l'accréditation,
 - Soutenir la formation sur la culture de l'initiative en développant des curricula, des programmes et une pédagogie adaptée à la formation à l'initiative et en établissant un réseau d'intervenants et d'acteurs économiques et sociaux pour assurer la pérennité des différentes relations,
 - Mettre en place un système national d'évaluation des acquis d'expérience conformément aux normes internationales,
 - Former des enseignants à la pédagogie et à la pédagogie numérique.
 - Revoir l'organisation des centres de carrières et de la certification des compétences et leur gouvernance, les modalités de rémunération de tous les acteurs, le rôle de la tutelle exercée par de l'université et de l'institution universitaire dans leur encadrement et préparer un projet de décret à cet effet.

Programme : Recherche scientifique

Responsable de programme : Mme Samia Charfi : directrice générale de la recherche scientifique

1-Présentation et analyse de résultats de performance :

Le programme recherche scientifique comporte 4 objectifs principaux :

- développer la production scientifique et améliorer sa qualité
- valoriser les résultats de recherche et assurer le transfert technologique
- développer la coopération internationale
- améliorer la gouvernance du système national de recherche et d'innovation

Objectif 2-1 : Développer la production scientifique et améliorer sa qualité

Présentation de l'objectif : l'objectif vise à augmenter le nombre des publications scientifiques et à améliorer leurs qualité, puisqu'elles constituent l'un des out put Les plus importants des activités de recherche. En effet, la publication des résultats obtenus par les équipes de recherche reflète la dynamique de système de recherche scientifique au niveau national et permet de renforcer le rayonnement Scientifique du pays et de ses institutions à l'échelle internationale.

La qualité des publications est mesurée à travers le nombre de citations, Les revues à facteur d'impact sont classées à l'échelle internationale selon le nombre de citations, en 4 quartiles (q1, q2, q3 et q4), sachant que le nombre et la qualité des publications scientifiques sont adoptés comme critères de base dans le classement des universités tunisiennes, et les mêmes critères sont donc adoptés pour le financement des structures de recherche et pour l'attribution de la prime d'encouragement à la production scientifique.

Présentation des indicateurs relatifs à l'objectif de Développer la production scientifique et améliorer sa qualité:

Indicateurs 2-1-1: Nombre de publications scientifiques publiées dans des revues indexées :

Indicateurs de performance	Unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation pour 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateurs 2.1.1 : Nombre de publications scientifiques publiées dans des revues indexées	Nombre	8241	8000	8632	107,90%	8200	8300

Définition de l'indicateur :

L'indicateur mesure la production scientifique de la Tunisie qui reflète l'effort fourni par les chercheurs tunisiens et la dynamique de l'activité de recherche en Tunisie

Mode de calcul : nombre des articles, des actes de congrès, et toutes les autres publications scientifiques

Source : Scopus – Scival

Analyse des résultats obtenus par rapport aux prévisions de l'année 2020

Au cours de l'année 2020, l'indicateur relatif au nombre de publications scientifiques a enregistré une amélioration par rapport aux prévisions malgré la crainte d'une diminution éventuelle en 2020 et 2021 à cause de l'impact de la pandémie de corona.

En effet, le nombre de publications a atteint 8632 en 2020 contre 8241 en 2019 soit un taux de réalisation de 107,9 % et on s'attend à une amélioration progressive du taux d'évolution de cet indicateur les années à venir compte tenu de la stratégie adoptée par le ministère notamment pour inciter les chercheurs à créer une dynamique de recherche efficace et ayant une visibilité internationale par l'instauration d'une prime d'encouragement à la production scientifique attribuée sur la base des critères relatifs au nombre de publications et de leur qualités qui sont d'ailleurs les mêmes critères adoptés pour le financement des structures de recherche

Il est, en outre, à signaler que les actes de congrès ont diminué en 2020 avec 1606 publications contre 1689 en 2019, à cause de la pandémie, contrairement aux nombres des articles qui ont passés de 5888 en 2019 à 6415 en 2020, ce qui prouve que la dynamique de recherche a été maintenue malgré les difficultés et les contraintes dues à la crise sanitaire, et

témoigne de l'efficacité des mesures prises par le ministère pour soutenir les chercheurs et les établissements de recherche et son engagement à booster l'excellence et le rayonnements des outputs de la recherche .

Indication 2.1.2 : pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues à facteur d'impact de quartiles q 1 et q 2 :

Définition de l'indicateur :

L'indicateur permet de mesurer l'évolution de la qualité des publications tunisiennes à partir du suivi de la part des articles publiés dans des revues à facteur d'impact classées dans les 2 premiers quartiles (Q1, Q2)

Indicateurs de performance	Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation pour 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateurs 2.1.2 : Pourcentage d'articles scientifiques publiés dans des revues à facteur d'impact de quartiles Q1 et Q2	Taux	68,16%	69,19%	45 %	69 ,3 %	154 %	46 %	47 %

Mode de calcul :

nombre des articles publiés dans les revues impactées Q1 et Q2

Nombre total des articles publiés dans les revues impactés (Q1, Q2, Q3, Q4)

Source : Scopus – Scival

Analyse des résultats obtenus en 2020 par rapport aux prévisions

La part des articles scientifiques publiés dans les revues à facteur d'impact de quartiles Q1 et Q2 s'est légèrement améliorée allant de 69,19 % en 2019 à 69,3% en 2020 malgré les circonstances exceptionnelles de 2020

Il est prévu que l'évolution de l'indicateur soit au même rythme pour les années à venir, et le ministère prendra les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de la production scientifique et par conséquent améliorer cet indicateur.

Il est à préciser que le nombre des articles publiés dans les revues à facteur d'impact de Q1 a augmenté de 2429 en 2019 à 2661 en 2020, de même le nombre des articles publiés dans des

revues à facteur d'impact Q2 a augmenté de 2290 en 2019 à 2519 en 2020 , ce qui a ramené le pourcentage des articles publiés dans les revues Q1 et Q2 à 69,3 % du total des articles.

la performance réalisée a donc dépassée les prévisions malgré l'impact de la pandémie sanitaire

et ce, suite aux mesures prises par le ministère pour l'incitation des chercheurs à créer une dynamique de recherche efficace et visible à l'échelle internationale, notamment à travers l'instauration d'une prime d'encouragement à la production scientifique dont l'octroi est basé sur des critères en relation avec le nombre et la qualité des publications scientifiques qui sont d'ailleurs les mêmes critères adoptés pour le financement des structures de recherche

Il est à signaler que malgré l'évolution de l'indicateur, le nombre des publications dans le top 10 % (journal percentiles cite score) reste faible ne dépassent pas 13,7 % en 2020 et par conséquent, d'autres mesures doivent être prise pour améliorer la qualité de l'output de la recherche

Indicateur 2-1-3 classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique

		Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisations	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateur 2 - 1 – 3 classement des universités tunisiennes dans le domaine de la recherche scientifique	nb des universités classés dans le top 500	Nombre	0	0	1	0	0%	0	1
	nb des universités classés dans le top 1000		2	4	3	4	133%	4	4
	nb des universités classés dans le top 1500		4	4	5	4	80%	6	7
	nb des universités classés dans le top 2500		7	8	8	8	100%	9	9

Définition de l'indicateur :

L'indicateur permet d'évaluer le classement des universités tunisiennes et de suivre l'évolution de leurs positionnements à l'échelle internationale en se basant sur des critères objectifs et transparents

Mode de calcul

Le classement des universités est effectué selon les critères établis par : URAP ranking selon les pondérations suivantes :

- Articles = 21 %

- Citations = 21 %
- Total des publications = 10 %
- L'impact global des articles = 18 %
- L'impact global des citations = 15 %
- Coopération internationale = 15 %

Source = University Ranking by Academic Performance (URAP)

www.urapcenter.org

Analyse des réalisations de 2020 par rapport aux prévisions

Le classement des universités s'est relativement amélioré dans le classement URAP

Néanmoins, aucune université n'a atteint le top 500 alors qu'on s'attendait que l'université de Tunis- El Manar puisse atteindre ce classement et ceci a pour cause la spécificité des critères de classement de l'URAP d'une part et l'impact de la pandémie de l'autre part

De même, le classement des top 1000 ne s'est pas amélioré

Le classement de certaines universités tunisiennes dans le top 1000 revient notamment aux raisons suivantes :

- Existence des structures de recherche ayant une masse critique importante et active
- 73,88 des structures de recherche appartiennent à ces universités ce qui représente un cadre propice pour une production scientifique distinguée et de qualité
- Motivation des chercheurs à travers l'instauration de la prime d'encouragement à la production scientifique qui obligent les chercheurs à mentionner le nom de l'université dans les articles publiés
- Les universités en question ont la part la plus importante de la production scientifique

Il est à signaler que les universités Tunis- El Manar , Carthage, Sousse et Sfax sont bien classés pour certaines thématiques, en effet les universités de Sfax et de Carthage sont classés parmi les Top 200 dans le domaine des Sciences et technologies alimentaires, de même l'université de Sousse se distingue dans le domaine des sciences économiques et l'université Tunis- El Manar est bien classée dans les domaines des génie mécanique, mathématiques et sciences de la santé publiques, santé clinique et médecine vétérinaire.

Analyse et interprétation de degré d'atteinte de l'objectif

Tous les indicateurs de performance montrent qu'on a réussi à surmonter l'impact de la pandémie qui n'a pas empêché l'atteinte de l'objectif relatif au développement de la

production scientifique et l'amélioration de sa qualité

Ceci était possible grâce à un certain nombre d'activités et de leviers d'actions ainsi qu'à l'allocation des fonds nécessaires

Néanmoins, il est à noter que le rythme d'évolution des indicateurs reste faible et ce à cause de certains facteurs impactant, qu'on est en train d'analyser et de prévoir de solutions rapides pour les difficultés qui en découlent

Il s'agit notamment de :

- La diminution du nombre de doctorants et la non éligibilité de cette catégorie à la prime d'encouragement à la production scientifique
- Le taux élevé d'immigration des compétences de toutes les tranches d'âge
- Un cadre juridique qui mérite d'être révisé afin de l'adapter aux priorités stratégiques visant l'amélioration de la production scientifique et l'atteinte de l'excellence
- Un faible financement public des structures de recherche et des ressources provenant de l'ouverture sur le monde socio-économique très limitées.

- Manque des ressources humaines en techniciens spécialisés et chercheurs plein-temps

- détérioration de l'infrastructure des structures de recherche et manque d'équipements

et afin d'atteindre l'objectif escomptés, un certain nombre de réformes financières, organisationnelles, structurelles, juridiques et de communication a été pris, Il s'agit notamment de :

- continuer à augmenter le budget de la recherche scientifique tout en allouant une part importante des crédits aux structures de recherche (laboratoires, unités et écoles doctorales) ,cette part à atteint 35,34% du total des crédits d'investissement et ce, parce que ces structures représentent le meilleur cadre pour le développement des activités de recherche

- continuer la même stratégie de passer d'un financement récurrent à un financement compétitif pour les structures de recherche (laboratoires, unités, écoles doctorales, unités de services communs) afin de renforcer leurs excellences, leurs rayonnements et la qualité de leurs productions scientifiques, et pour consolider ce processus , on a adopté une méthodologie basée sur des critères garantissant la transparence dans la répartition des crédits

- Veiller à la motivation des chercheurs et à leurs encouragements pour augmenter leurs production scientifique et améliorer sa qualité et ce, en octroyant une prime d'encouragement à la production scientifique, un budget de 8 millions de dinars a été alloué à cet effet et a été affecté selon une méthodologie précise et transparente

- Continuer à augmenter le financement accordé pour les contrats postdoctoraux qui représentent 56,68% des crédits alloués aux écoles doctorales avec un coût global de 2266

millions de dinars et aussi, inciter les responsables de projets de coopération internationale à réserver une part du budget alloué aux projets pour le recrutement des chercheurs post-doc

- Continuer la révision du cadre législatif et règlementation du système de recherche et d'innovation, afin de renforcer la contribution de la recherche scientifique à une économie innovante, d'améliorer la gouvernance du système de recherche scientifique et d'améliorer la performance de l'administration

Dans ce cadre certaines actions ont été entamées :

-Entamer l'élaboration d'un projet global pour promouvoir les études doctorales selon une approche participative avec les universités, les établissements, les centres de recherche, les directeurs des écoles doctorales et les présidents des jurys de thèses, afin de présenter des propositions permettant d'améliorer la qualité et de renforcer le rôle des écoles doctorales dans le système national de recherche scientifique

- Renforcer la stratégie du ministère visant à mettre en place des structures de recherche avec des masses actives et à éviter la dispersion de la redondance des recherches et ce, en diminuant le nombre des unités de recherche à travers leurs restructurations et leurs transformations en laboratoires de recherche excellents et rayonnants.

Objectif 2.2 : Valorisation des résultats de recherche et transfert technologique

Présentation de l'objectif :

La valorisation des résultats de recherche et le transfert technologique représentent un pilier essentiel du développement économique et social à travers l'exploitation des résultats de recherche dans le système de production

Compte tenu de l'importance des résultats de recherche et leurs impacts sur le contenu technologique des produits et leurs coûts financiers, il faut veiller à leurs protections par des brevets d'invention avant leur publication

Cette démarche nécessite la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle auprès des chercheurs

Le programme de valorisation de recherche nécessite aussi une consolidation du partenariat entre les entreprises, les centres de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que l'exploitation effective des résultats de recherche à travers l'encouragement de la création des startups et des spin off pour que la recherche soit réellement un locomotive de développement économique.

Indicateur 2-2-1 : nombre des brevets d'invention nationaux, internationaux et obtentions végétales

Indicateur de performance	Unité d'indicateurs	Unité de l'indicateur	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisations 2020 par rapport au prévision	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateur 2.2.1 nombre des brevets d'inventaires nationaux, internationaux et obtentions végétales	Brevets d'invention nationaux	Nombre	56	67	90	32	35.5%	100	110
	Brevets d'invention internationaux	Nombre	0	4	7	0	0%	8	9
	Obtentions végétales	Nombre	4	0	7	0	-	8	9

*en cours de mise à jour

Présentation de l'indicateur :

L'indicateur reflète la capacité de la création et de la production innovante de système de recherche et d'innovation.

Mode de calcul :

- nombre de demandes d'enregistrement des brevets d'invention
- nombre des demandes de protection d'obtentions végétales
- nombre de demandes d'enregistrement de brevets d'invention à l'échelle internationale conformément à la convention PCT

Source :

- Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle
- Le journal officiel de la République tunisienne
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de l'indicateur pour l'année 2020:

Le nombre total des demandes de brevets déposés au niveau national en 2020 a diminué par rapport à 2019, en effet, il y a eu une diminution de 35 demande de brevets par rapport à 2019, le dépôt d'une seule demande d'obtention végétale et aucune demande de protection de brevet d'invention à l'échelle internationale en 2020 et ce, notamment pour les raisons

suivantes :

-Les circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie de corona, les mesures de quarantaine globale imposés pendant les mois de mars et avril 2020, la fermeture des établissements publics d'enseignement supérieur pour certaines périodes, le recours à l'enseignement à distance, et le report des délais de dépôt et de discussion des mémoires de master jusqu'à la fin 2020, ce qui a réduit le rythme de la recherche appliquée et par conséquent les demandes de brevet d'invention et de protection des obtentions végétales

de même, la quarantaine globale et l'interdiction de voyager, sauf en cas de nécessité absolue, ont réduit le rythme des recherches collaboratives avec des structures scientifiques étrangères, ce qui a entraîné l'absence d'enregistrement de demande de protection de brevet au niveau international (PCT)

-le report d'importantes sessions de formation animées par des experts internationaux dans le domaine qui ont été programmées pour l'année 2020.

- La lenteur au niveau de l'avancement des actions programmées par le ministère pour la diffusion de la culture de propriété intellectuelle auprès des chercheurs de tous les établissements et ce, par manque des ressources humaines et financières et des compétences spécialisés dans la propriété intellectuelle capables de couvrir les divers établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements publics de recherche .

-Absence au niveau de l'établissement et de l'université d'une structure administrative spécialisée dans la gestion des titres de propriété intellectuelle et manque de mécanisme nécessaires pour le suivi (déclaration d'invention, registre de laboratoire,...) .

Face au faible taux de réalisation de l'indicateur par rapport aux prévisions de 2020, le ministère a pris un certain nombre de mesures afin de remédier aux manquements enregistrés en 2020, il s'agit notamment de :

-l'élaboration et la diffusion d'un manuel de procédures relative à la prise en charge du Ministère de différentes procédures et frais d'enregistrement des demandes de brevets d'invention concernant les établissements publics d'enseignement supérieurs et de recherche et les établissements publics de recherche scientifiques (novembre 2020) et ce, afin d'aider les établissements publics à constituer les dossiers de dépôt des demandes de brevets d'invention en désignant la direction général de valorisation de recherche comme mandataire officiel pour les représenter auprès de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle et pour faciliter la suite des démarches ce qui permet d'inciter les chercheurs et les établissements publics à enregistrer leurs brevets étant donné les difficultés auxquelles les

établissements publics étaient confrontées pour imputer les dépenses y afférents sur leurs budgets.

-prendre un certain nombre de mesures concernant la protection de la propriété des établissements publics de titres de brevets d'invention émanant de leurs chercheurs, et ce, en recensant les différentes demandes de brevet dont la propriété a été attribuée à des chercheurs publics et en informant les établissements publics pour qu'ils les vérifient et récupèrent, le cas échéant, leur propriété et en leur fournissent le manuel de procédures en question (novembre 2020).

Ces mesures visent à sensibiliser les chercheurs publics de leurs droits et obligations envers leurs établissements en matière de propriété intellectuelle des résultats de recherche.

Indicateur 2-2-2 : nombre des conventions conclues avec le milieu socioéconomique

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisation 2020 par rapport à la prévision	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateur 2.2.2 <u>nombre des conventions conclues avec le milieu socioéconomique</u>	Nombre	165	235	195	138	70.7%	210	220

Définition de l'indicateur : c'est un indicateur qui permet de connaître le degré d'ouverture du système de recherche et d'innovation et son interaction avec son environnement socioéconomique et sa réactivité par rapport aux changements et aux nouveautés.

Mode de calcul : nombre des conventions conclues annuellement avec le milieu socioéconomique.

Source : statistiques à partir des sources administratives

Rapports annuels d'activités des structures de recherche (laboratoires et unités de recherche) et des établissements publics de recherche scientifique (instituts et centres de recherche)

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de 2020:

Le partenariat avec le milieu socioéconomique permet d'élever les capacités du système de recherche à interagir avec l'environnement et de renforcer les liens entre les structures de recherche et l'entreprise et ce afin de consolider la contribution du secteur de recherche scientifique à une économie créative et innovante et ceci se concrétise par la conclusion des conventions avec l'union des employeurs, les chambres de commerce et les organisations professionnelles.

Le ministère veille à l'élargissement des domaines de ces conventions, la généralisation et l'intensification au niveau local et régional.

Cependant avec la propagation de la pandémie de corona et les mesures qui les ont accompagnées et qui limitaient la mobilité et les déplacements, le nombre des conventions a connu une baisse sensible en 2020 par rapport aux prévisions.

En effet on a conclu 138 conventions de partenariat entre les structures de recherche d'une part et les entreprises et les associations scientifiques d'autre part, le nombre le plus important de ces conventions a été conclu par les structures de recherche appartenant aux centres de recherche avec un taux de 56% du nombre total des conventions alors que les structures de recherche apportant aux établissements universitaires représentent 44 % des conventions.

De même, le nombre de conventions de partenariat à impact financier a atteint 110 conventions sur total de 138 conventions de partenariat conclues en 2020 entre les structures de recherche et les entreprises économiques et sociales et les associations scientifiques.

la répartition des conventions de partenariat à impact financier par nature d'établissement montre que les écoles d'ingénieurs et les centres de recherche ont réalisés 68% du total des conventions à impact financier en 2020

Cette part importante du nombre des conventions de partenariat au profit des centres de recherche et des écoles d'ingénieurs est expliquée par l'orientation des activités des structures de recherche en question vers des recherches appliquées basées sur l'innovation et la créativité qui répondent aux besoins de l'entreprise et contribuent à relever les défis sociétaux actuels de même la réalisation des composantes de technopôles avec la mise en place d'infrastructure pour l'enseignement, la formation, la recherche et les centres de fabrication de prototype industriels ont contribué à consolider le partenariat entre les structures de recherche et le milieu socioéconomique, afin de réaliser des projets de recherche et d'innovation collaboratifs qui permettent d'améliorer la compétitivité de l'entreprise tunisienne et de développer les capacités de l'économie nationale.

Indicateur 2-2-3 : nombre des start up et des spin-off créés à partir des programmes et projets de recherche

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisations 2020 par rapport au prévision	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateur 2.2.3 Nombre des start up et des spin-off créés à partir des programmes et des projets de recherche	Nombre	-	04	09	09	100%	12	15

Définition de l'indicateur :

L'indicateur permet de mesurer la capacité de système de recherche et d'innovation à transférer les connaissances et les technologies vers la société et vers les secteurs de production à travers la création des entreprises innovantes.

Mode de calcul : nombre des start-up et des spin-off créés

Sources : -statistiques à partir de sources administratives

-rapports annuels d'activité des structures de recherche (laboratoires et unités de recherche) et des établissements publics de recherche scientifique (instituts et centres de recherche) .

Analyse de l'écart entre les réalisations et les prévisions de 2020:

Dans l'objectif de promouvoir le transfert technologique, de stimuler la création des entreprises innovantes et de renforcer le tissu des entreprises actives dans les domaines des technologies avancées, le ministère à mis en place des programmes et des mécanismes appropriés tel que le programme collaboratif d'appui à la qualité "PAQ-collabora", le programme d'appui à la qualité : pré-amorçage et essaimage scientifique "PAQ-Pas"

Le ministère à poursuivi aussi la réalisation des composantes des technopôles afin de créer un environnement propice à la création d'une nouvelle génération des entreprises innovantes à haute valeur technologique et opérant dans des secteurs porteurs.

Au cours de l'année 2020, le ministère a continué à apporter un appui financier et logistique, de l'assistance technique et de l'accompagnement aux porteurs de projets innovants ayant un

niveau de maturité technologique avancé, ce qui a permis de créer 9 startup dont 2 créées dans le cadre de programme de valorisation des résultats de recherche collaborative autour des technopôles (PAQ-Collabora), 4 créées dans le cadre de programme d'appui à la qualité "pré-amorçage et essaimage scientifique "PAQ-Pas" et 3 dans le cadre de projets de recherche et innovation au sein des laboratoires et unités de recherche.

Analyse et interprétation de degré d'atteinte de l'objectif visé

L'objectif visé n'a été réalisé que partiellement en 2020, la plupart des indicateurs étaient en deçà des attentes en raison principalement de la baisse des activités de valorisation de recherche et d'innovation qui nécessite des travaux collaboratifs entre nombreux chercheurs, laboratoires et unités de recherche et des réseaux de recherche, or la pandémie sanitaire et les périodes de quarantaine ont empêché la réalisation de nombreuses activités.

Cette circonstance a entraîné la réaffectation de la plupart des fonds destinés initialement aux projets nouveaux et aux projets en continuation pour financer 14 projets de recherche fédérés dans le domaine de la lutte contre la pandémie pour un coût global de 4 millions de dinars et ces projets ont abouti à des résultats scientifiques importants (voir annexe).

Et afin d'atteindre l'objectif visé, un certain nombre de mesures et des réformes sont en train d'être prises dont les plus importantes sont :

- poursuivre la révision du cadre juridique des pôles technologiques, des pôles de compétitivité, des clusters et des centres de ressources technologiques, et ce, afin de renforcer l'efficacité de la gestion et la gouvernance à travers l'élaboration des chartes fixant la composition des conseils scientifiques et encourager les centres techniques, les laboratoires, les centres d'affaires, l'agence foncière industrielle, l'agence de promotion de l'industrie et de l'innovation et les différents intervenants dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour s'installer dans les espaces des technopôles.

- continuer à travailler sur la révision des procédures administratives pour les simplifier

- initier la révision de l'organisation et le mode de fonctionnement des pépinières d'entreprises à travers la révision de la convention cadre conclue entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale des Etudes Technologiques) et le Ministère de l'Industrie (Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation) et relative à la gestion des pépinières d'entreprises, et ce, afin d'améliorer la gestion de l'incubation des projets innovants de manière à développer l'écosystème de l'innovation et la création des startup par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (centres de recherche) au sein des technopôles.

Il faut aussi procéder à la mise en œuvre d'une classification nationale de pépinières selon les inputs et le contenu technologique des projets incubés et ce, afin de développer les mécanismes d'accompagnement et d'incubation et de les orienter selon la catégorie de la pépinière.

-Lancer une étude relative à la création d'un espace intégré d'innovation afin de renforcer le rôle de l'université et des technopôles dans l'ouverture sur l'environnement.

Objectif 3.2 : Développer la coopération internationale.

Présentation de l'objectif:

L'objectif est de soutenir les programmes et les projets de recherche communs avec des structures et des équipes de recherche étrangères pour développer les capacités des chercheurs tunisiens et assurer le rayonnement des institutions auxquelles ils appartiennent au niveau international, afin de lever des fonds importants provenant de la coopération internationale.

Indicateur 2.3.1 : Nombre de projets acceptés dans le cadre des programmes compétitifs de coopération internationale

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisations 2020 par rapport aux prévisions
Indicateur 1.3.2 : Nombre de projets acceptés dans le cadre des programmes compétitifs de coopération internationale	Nombre	16	18	38	25	66%

- Définition de l'indicateur : L'augmentation du nombre de projets acceptés dans le cadre des programmes compétitifs de coopération internationale reflète le développement de la compétitivité des chercheurs tunisiens et la qualité des projets soumis.

- Méthode de calcul : statistiques fournies par les services de la Commission européenne et leurs mises à jour périodiquement

- Source : Tableau de bord de la CE

- Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020

Le taux d'exécution de l'indicateur relatif au nombre de projets acceptés dans le cadre des programmes compétitifs de coopération internationale n'a pas dépassé 66% en raison du faible rythme des activités de coopération internationale en raison de la pandémie sanitaire.

Indicateur 2.3.2 : Le taux des ressources provenant de projets compétitifs de coopération internationale par rapport au budget alloué aux structures et programmes de recherche:

Indicateur de performance	Unité	Réalisati on 2018	Réalisati on 2019	Prévisio n 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisations 2020 par apport au prévision
Indicateur 2.3.2 : Le taux des ressources provenant de projets compétitifs de coopération internationale par rapport au budget alloué aux structures et programmes de recherche:	taux	23.5%	16.26%	27.35%	24.5%	89.57%

Définition de l'indicateur : L'indicateur reflète la capacité de lever des fonds provenant de la coopération internationale en suivant leur part par rapport au total des crédits de recherche.

Méthode de calcul : Le fond levés de la coopération internationale / total des crédits alloués aux structures et programmes de recherche

-Source : Tableau de bord de la CE+ Services financiers du ministère

- Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020

Le taux prévu des ressources provenant de projets compétitifs de coopération internationale n'a pas atteint la cible attendue en raison de la diminution des activités de coopération internationale et de partenariat avec l'étranger suite à la pandémie sanitaire, entraînant un certain nombre de restrictions, notamment sur la mobilité des individus en plus des périodes de confinement sanitaire.

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif:

L'objectif souhaité a été partiellement atteint, compte tenu de la pandémie sanitaire qui a perturbé la réalisation de nombreux projets, d'autant plus qu'ils sont mis en œuvre en partenariat avec l'étranger.

Il est à noter que malgré cela, la Tunisie se classe neuvième sur 16 pays partenaires du programme Horizon 2020 en termes de nombre de projets acceptés. Les résultats enregistrés, notamment en ce qui concerne le nombre total de projets soumis au programme et celui des projets acceptés, sont dues à la qualité et au volume des activités orientées vers les chercheurs tunisiens et les différents bénéficiaires du programme et réparties comme suit:

- Organisation des sessions et des ateliers de formation au profit des acteurs de la recherche et de l'innovation (chercheurs, société civile, petites et moyennes entreprises, start-up...) et des réseaux de communication du programme (CS-PCN- PFI-PMO) et les cadres (directeurs généraux, présidents d'université, directeurs)...

- Mise en place d'un dispositif de formation à travers des appels à candidatures. La formation vise à développer les capacités dans le domaine des projets de recherche et d'innovation pour doter les bénéficiaires de l'expertise nécessaire pour assister le reste des chercheurs dans les différentes étapes de préparation des projets et d'assurer la bonne diffusion de l'information afin de promouvoir et enrichir les connaissances des intervenants et participants au programme, ce qui soutiendra et renforcera la position de la Tunisie et son rayonnement international.

- Mise en place d'un programme de formation pour accompagner et suivre les candidats afin d'augmenter leurs chances d'acceptation de leurs projets. Des formations individuelles et des formations en groupe ont été attribuées. Les candidats sont acceptés par le comité de sélection compétent et suivis par des experts dans le domaine de leur recherche afin d'améliorer leurs propositions.

- Établir des partenariats scientifiques efficaces entre les équipes de recherche tunisiennes et leurs homologues des pays développés pour échanger les expériences, booster le transfert technologique et soutenir le développement socio-économique.

- Renforcer les partenariats au niveau de la coopération multilatérale, notamment avec l'Union européenne, et encourager et soutenir les chercheurs à tirer parti des opportunités et des financements offerts par les programmes européens compétitifs

Objectif 4.2 : Améliorer la gouvernance du système national de recherche et d'innovation

Présentation de l'objectif:

Cet objectif vise à développer et à mettre à niveau le système national de recherche et d'innovation en s'alignant aux normes internationales dans le domaine de la gestion, de l'organisation et de la gouvernance, notamment en soutenant la mise en place d'un système de

management de la qualité dans les centres et instituts de recherche et en les restructurant si nécessaire.

Pour évaluer le degré d'atteinte l'objectif, un indicateur a été développé concernant le nombre d'établissements publics de recherche qui ont mis en place un système de management de la qualité.

Indicateur 1.4.2 : Le nombre d'établissements publics de recherche qui ont mis en place un système de management de la qualité

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisations 2020 par apport au prévision	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateur 1.4.2 : Le nombre d'établissements publics de recherche qui ont mis en place un système de management de la qualité	Nombre	2	2	5	2	40%	7	10

Définition de l'indicateur : L'indicateur permet de suivre l'avancement des établissements de recherche dans l'établissement et la mise en place des principes de gouvernance et des systèmes de la qualité conformément aux normes internationales.

-Méthode de calcul de l'indicateur : la somme des certificats obtenus par les centres de recherche

Source : Centres de recherche

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indice pour l'année 2020

Au cours de l'année 2020, les résultats escomptés n'ont pas été atteints malgré la prise de conscience des centres de l'importance de mettre en place des systèmes de qualité pour garantir leur rayonnement et gagner la confiance des acteurs de l'environnement socio-économique. A noter que les prévisions étaient fondées sur la prise en compte, en plus de la certification, de l'accréditation obtenue par les laboratoires relevant des centres de recherche. Les raisons de la lenteur de la progression de cet indicateur sont dues à la longueur du processus de certification et à la complexité des procédures qui y sont associées.

Il convient de noter que le Ministère continue son effort pour améliorer l'indicateur mentionné à travers le Programme d'appui à la qualité PAQ-CR2S financé par la Banque mondiale, dans le cadre duquel 11 centres de recherche seront financés pour obtenir une certification ou une accréditation du système de management de la qualité.

Analyse et interprétation de la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint

L'amélioration de la gouvernance du système national de recherche et d'innovation nécessite de prendre un ensemble de mesures structurelles globales qui incluent la mise en place d'un système de management de la qualité dans les établissements publics de recherche, qui reste un indicateur important reflétant l'adhésion de ces établissements aux orientations stratégiques du ministère liés à l'amélioration de sa gouvernance conformément aux normes internationales de la qualité et de la bonne gouvernance.

Malgré des résultats au deçà des attentes, le ministère a pris en considération la difficulté de mettre en place des systèmes de qualité et d'obtenir des certificats et des accréditations, et continue de soutenir ce choix stratégique en allouant des fonds compétitifs dans le but d'atteindre l'objectif.

2- Présentation de l'exécution du budget-programme:

Le taux de réalisation du budget du programme " recherche scientifique" pour l'année 2020 a connu une amélioration par rapport à l'année précédente, atteignant 107%. Ceci est principalement dû à l'amélioration du taux de consommation des crédits de paiement alloués à l'investissement qui ont dépassé les crédits alloués. Des crédits complémentaires ont été alloués pour couvrir les projets de valorisation des résultats de la recherche financés par le prêt de la Banque mondiale, ainsi que pour couvrir la prime d'incitation à la recherche, tout en enregistrant une augmentation continue des dépenses de rémunération et de fonctionnement, ainsi qu'au niveau des Interventions où on note que des crédits d'interventions n'ayant pas un caractère de développement n'ont pas été totalement dépensés, principalement en raison de la non consommation des crédits destinés aux associations scientifiques et l'organisation d'événements scientifiques en raison de la baisse des activités scientifiques suite à la pandémie sanitaire.

Tableau3: Exécution du budget du programme pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2020 LFI 2020 (1)	Prévisions 2020 LFC 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
					Montant (2)-(1)	Taux d'exécution (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	54499	54499	55553	1054	101,93%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	4547	4547	4587	40	100,88%
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	6205	6205	5933	-272	95,62%
	Crédits de paiement	6205	6205	5933	-272	95,62%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	494408	494408	87159	-407249	17,63%
	Crédits de paiement	74100	66575	75189	8614	112,94%
Total	Crédits d'engagement	559659	559659	153232	-406427	27,38%
	Crédits de paiement	139351	131826	141262	9436	107,16%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Tableau3: Exécution du budget du programme pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition sous programmes et par activités (C. de paiement)

Sous programmes	Activités	Prévisions 2020 LF Initiale	Prévisions 2020 LFCmpl (1)	Réalisations 2020 (2)	Taux d'évolution 2021-2020	
					Ecart	Pourcentage
Sous programme1 : Structures programmes recherche et de	Evaluation des activités de recherche scientifique	397	247	121	-126	48,99%
	Développement, gestion et financement des structures de recherche	26575	25575	27141	1566	106,12%
	Développement, gestion et financement des programmes de recherche	8451	8451	15890	7439	188,03%
	Développement, gestion et financement des programmes scientifiques internationaux	15908	15018	13458	-1560	89,61%
	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine socioéconomique	1967	1967	1333	-634	67,77%
	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des civilisations et religions	1229	1229	1799	570	146,38%
	Centre de presse universitaire				0	

Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences de matériaux	4091	4091	4142	51	101,25%
Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Borj Cedria	7387	7387	7441	54	100,73%
Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'énergie	6706	6706	6858	152	102,27%
Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'eau	7012	7012	7158	146	102,08%
Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de la biotechnologie à Sfax	7396	7346	7442	96	101,31%
Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine de l'analyse physio chimique	6177	6177	6486	309	105,00%
Opérateur public	Activité13 : Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du microélectronique	3177	2777	4357	1580	156,90%
Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine du numérique	2546	2046	1584	-462	77,42%
Opérateur public	Mise en œuvre des programmes de recherche scientifique dans le domaine des sciences et technologies nucléaires	5452	5452	5452	0	100,00%
Sous programme2 : Appui et des de promotion des activités de recherche	Pilotage des activités de valorisation des résultats de recherche et du transfert technologique	2596	1636	5442	3806	332,64%
	Mise en place des pôles technologiques et des espaces de rénovation	8605	5055	2218	-2837	43,88%
	Diffusion de la culture scientifique	611	611	96	-515	15,71%
	Documentation scientifique et abonnements électroniques	13654	13629	13430	-199	98,54%
Opérateur public	Promotion de la recherche scientifique	1181	1181	1181	0	100,00%
Opérateur public	Diffusion de la culture scientifique à la cité des sciences	6571	6571	6571	0	100,00%
Opérateur public	Diffusion de la culture scientifique au palais des sciences	1662	1662	1662	0	100,00%
Total programme		139351	131826	141262	9436	107,16%

Le tableau montre la variation des taux de réalisation selon les sous-programmes, où le taux de consommation a dépassé 100 % pour la plupart des centres de recherche, à l'exception du Centre de recherche et d'études économiques et sociales qui a enregistré un taux de 67,77 % et le Centre de Recherche en Numérique de Sfax (le taux d'exécution est de 77,42 %) en raison de la perturbation des procédures d'appels d'offres pour l'acquisition d'équipements scientifiques financés via le prêt de la Banque Européenne d'Investissement.

Le taux de réalisation des activités relevant de certains sous-programmes centraux a également connu une baisse, tels que:

-La mise en place des technopôles et des espaces d'innovation en raison de non avancement des procédures de construction et d'équipement de certaines composantes des technopôles, notamment le Centre de Ressources Technologiques de Sidi Thabet.

-L'activité de diffusion de la culture scientifique, compte tenu du report ou l'annulation des activités scientifiques en raison de la situation sanitaire,

- L'activité d'évaluation des activités de recherche due aux difficultés que rencontre le système d'évaluation, en raison du manque de ressources humaines du Comité nationale d'évaluation des activités de recherche et à la complexité des procédures administratives.

Les principaux programmes et projets mis en œuvre sont les suivants:

Financement des écoles doctorales

Le financement annuel alloué aux écoles doctorales a été maintenu au même montant de 2019 et 2020, à une valeur de 4 000 dinars, pour les aider à réaliser leurs programmes. Ces crédits concernent une partie du financement des contrats postdoctoral en enregistrant une augmentation de leur part dans le budget de 28% en 2018 à 51% en 2020.

Financement des laboratoires et unités de recherche

Les efforts se sont poursuivis au cours de l'année 2020 pour augmenter le budget des structures de recherche (laboratoires et unités), tout en veillant à consacrer le passage d'un financement fixe à un financement compétitif, qui soutient l'excellence de ces structures, leur rayonnement et la qualité de leur production scientifique.

Le nombre de structures de recherche est passé à 570 structures de recherche (447 laboratoires et 93 unités), 26 unités spécialisées et 4 projets de recherche du Centre National de Cartographie et de Télédétection.

Versement de la prime d'incitation à la production scientifique

Une subvention de 8000 Md a été allouée pour encourager la production scientifique en 2018, tandis qu'environ 9 415 Md ont été attribués à 3655 chercheurs au titre du budget 2020, avec un plafond ne dépassant pas trois salaires bruts pour le grade de professeur d'enseignement supérieur.

La subvention attribuée à la production scientifique pour l'année 2018 a été calculée sur la base d'un ensemble de critères.

Financement des contrats postdoctorals

Dans le cadre de l'appui à la recherche scientifique au stade postdoctoral et du soutien des structures de recherche avec les moyens nécessaires pour améliorer leur rentabilité, un financement spécial a été consacré au stade postdoctoral (Post-Doc) à partir de 2017, qui concerne la conclusion de contrats avec des chercheurs titulaires d'un doctorat et exerçant des activités de recherche pendant un an, à concurrence de mille dinars par mois.

Ce financement a connu une augmentation remarquable, passant de 564 Md en 2018 à 2265,600 Md en 2020.

Après quatre ans du lancement de cette subvention, elle est actuellement le sujet d'évaluation, en effet, les critères de son attribution et ses résultats sont examinés afin de les améliorer.

Programme d'incitation des jeunes chercheurs

Dans le cadre de l'exécution du programme d'incitation des jeunes chercheurs, 980.000 dinars ont été dépensés au titre de la deuxième tranche pour 2020 au profit de ces projets qui ont été lancés au cours de l'année 2019.

Le "Programme d'incitation des Jeunes Chercheurs" tel qu'établi en 2017, représente un mécanisme compétitif de financement des activités de recherche et d'innovation, s'adressant principalement aux jeunes compétences universitaires en début de carrière, pour les inciter à l'innovation et à l'excellence scientifique, et pour orienter leurs énergies vers les priorités nationales et régionales.

Programme d'incitation à l'excellence scientifique

La première version du programme d'incitation à l'excellence scientifique a été lancée au mois de février 2020, c'est un programme compétitif ciblant les enseignants-chercheurs (professeurs de l'enseignement supérieur et grades équivalents) parmi ceux appartenant aux laboratoires de recherche et distingués dans leur domaine de spécialisation (le niveau d'excellence est estimée en fonction de leur parcours scientifique) dans le cadre d'une équipe de recherche qu'ils encadrent

Dix projets ont été approuvés pour l'année 2020 d'une valeur totale de 1 000 MD, dont 500 Md pour la première tranche de 2020 et 500 Md pour 2021.

Appui aux infrastructures de recherche:

Les équipements scientifiques lourds sont l'une des composantes les plus importantes de l'infrastructure scientifique, car ils contribuent au soutien des structures de recherche, des formations certifiantes et de l'ouverture sur l'environnement socio-économique dans le cadre des services rendus aux entreprises économiques.

Dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation des équipements scientifiques acquis par les établissements d'enseignement supérieur et gérés dans le cadre des « Unités des Services Communs de Recherche (USCR) », on a continué au cours de l'année 2020, financier ces unités, avec un montant de 1 500 mille dinars.

Ces dernières années, ces unités ont connu de nombreuses difficultés dues au manque de fonds nécessaires à leur fonctionnement, et un nombre important de leurs équipements ont été endommagés et sont devenus obsolètes et n'ont pas été réparés ou renouvelés faute de fonds nécessaires.

Abonnements aux ressources électroniques

Au cours de l'année 2020, 12 000 000 DT ont été alloués au titre de crédits d'engagement pour contracter avec les éditeurs de périodiques électroniques indexés et les bases de données scientifiques, dont 11 808 661 ont été dépensés au titre d'abonnements à des revues électroniques indexées.

A noter que malgré la préservation du même nombre d'éditeurs au cours de 2020, comme pour 2017, 2018 et 2019, le groupe Science Direct de l'éditeur Elsevier a été abandonné en raison du manque de crédits, malgré l'importance de Science Direct pour la recherche scientifique tunisienne et internationale.

Notant que la contractualisation avec les éditeurs a permis au groupe scientifique tunisien d'obtenir des articles scientifiques à des prix forfaitaires, puisque le coût de l'article téléchargé est devenu d'environ 5,5 \$, 3,9 £ et 3 €, tandis que le prix de l'article acquis hors du cadre de l'abonnement varie entre \$ 40, 30 £ et 25€

Financement des programmes de recherche fédérés

La crise sanitaire a affecté la mise en œuvre des programmes et des projets de recherche (nouveaux et en cours), ainsi que l'achèvement de l'évaluation à mi-parcours de plusieurs projets et la diffusion des résultats de leurs recherches.

Le budget alloué aux programmes nationaux de recherche pour l'année 2020 a également été compressé en diminuant de 5% par rapport à 2019, pour être réaffecté comme suit

- 5500 mille dinars pour les projets de recherche et développement, dont 5000 Md pour les recherches fédérées en cours et nouvelles et 500 mille dinars pour les projets d'excellence scientifique.

- 100 mille dinars ont été dépensés au profit d'un programme spécifique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, au titre du budget de 2020 en tant que la quatrième tranche du projet de recherche fédéré.

Cette circonstance a été également la cause de la réallocation de la plupart des crédits inscrits pour les projets nouveaux et en cours pour financer 14 projets de recherche fédérés dans le domaine de la lutte contre la pandémie, pour un coût total de 4 millions de dinars.

A noter que, dans le cadre des deux accords de partenariat avec le Comité National de Lutte contre le Terrorisme et le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », il a été programmé le financement de 05 projets dans les domaines de la lutte contre l'extrémisme violent pour la période (2020- 2021). Des conventions sectorielles avec le ministère de l'Environnement et de l'Industrie et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ont été également conclues au cours des mois de juin et juillet 2020, à travers lesquelles de nouveaux projets de recherche seront programmés.

Financement des programmes d'appui au transfert et la valorisation des résultats de la recherche

En 2020, dans le cadre du Programme de valorisation des résultats de la recherche, 15 projets ont été financés pour une valeur estimée à 1,574 millions de dinars.

Avec le déclenchement de la pandémie de Corona, un appel d'offres exceptionnel Covid-19 a été lancé pour des projets de recherche et d'innovation en rapport avec la lutte contre la pandémie, et 8 projets ont été financés en 2020 pour une valeur de 679 mille dinars.

Protection de la propriété intellectuelle et des brevets

En 2020, 32 demandes de brevets ont été déposées par des établissements publics de recherche et des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, on a en plus continué à protéger 169 brevets déposés au cours des années 2017-2018-2019 (étant donné que le Ministère s'engage à verser des redevances annuelles pour continuer à protéger les brevets pendant les trois années suivant l'année de dépôt).

Programme de coopération bilatérale et multilatérale

Dans le cadre de programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux, 209 projets de recherche ont été financés, répartis entre nouveaux et en continuation, au cours de l'année 2020, avec un budget total estimé à 6902,5 mille dinars tunisiens.

Au cours de l'année 2020, 11 laboratoires de recherche internationaux ont été financés, pour une valeur totale de 460 Md. Notons qu'à partir de l'exercice 2020, le ministère a procédé à l'élargissement du partenariat aux pays du Maghreb, à l'instar du Maroc et de l'Algérie (financement de 6 laboratoires de recherche tuniso-algériens d'excellence scientifique et 3 laboratoires de recherche communs tuniso-marocains.).

Gouvernance du système national de recherche et d'innovation

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des établissements de recherche, des crédits programmés sur des investissements extérieurs ont été attribués sur une base compétitive, et 11 centres de recherche ont bénéficié de ce dispositif, dont les projets liés à la mise en place des systèmes de la qualité, avec une valeur totale de 2609 Md.

Le ministère compte sur l'avancée des centres de recherche bénéficiant du mécanisme de financement compétitif PAQ-CR2S dans la voie de la mise en place des systèmes de qualité et de l'obtention de la certification et de l'accréditation conformément aux conventions conclues avec eux.

3- Description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour atteindre la performance du programme:

Les problèmes et lacunes les plus importants liés à la mise en œuvre du programme:

- Un cadre juridique incompatible avec les défis du secteur de la recherche scientifique,
- La faiblesse du financement public de la recherche scientifique et la dégradation de ses infrastructures,
- Le Manque de compétences et de capacités pour gérer des crédits de recherche scientifique,
- La complexité et la longueur des procédures,
- La faible participation du secteur privé aux activités de recherche et d'innovation,
- L'absence d'incitations fiscales entièrement destinées pour encourager l'entreprise économique à contribuer à la mise en œuvre de projets de recherche et d'innovation,
- La Baisse du nombre de doctorants,
- L'efficacité limitée du mécanisme des contrats de prestation s de service pour l'intégration des chercheurs dans la phase postdoctorale dans l'activité de recherche,
- La faiblesse de la part des revenus des brevets-revenant aux chercheurs, en effet le décret n° 2001-2750 du 6 novembre 2001 a fixé le pourcentage dont bénéficie l'agent public inventeur des revenus de l'exploitation du brevet entre 25 et 50 % après déduction de tous les frais indirects pour la réalisation des recherches,
- La croissance du phénomène de l'émigration des compétences scientifiques,
- Manque de l'accompagnement et du soutien nécessaires pour les projets de valorisation des résultats de la recherche innovants.

Mesures et activités à entreprendre pour remédier aux dysfonctionnements dans la mise en œuvre du programme:

- Réviser les textes légaux régissent le secteur de la recherche scientifique,
- Améliorer la gouvernance du système de recherche scientifique pour jouer son rôle dans la mise en œuvre d'une économie innovante à haute valeur ajoutée,
- Augmenter les financements alloués à la recherche scientifique et simplifier les procédures de gestion des crédits,
- Renforcement de l'infrastructure de la recherche scientifique par:
 - La programmation de la mise en place d'unités technologiques spécialisées sous la tutelle des universités, selon des appels d'offres émis à cet effet, concernant la construction d'espaces de recherche et l'acquisition des équipements scientifiques lourds nécessaires,
 - Regrouper les nouvelles acquisitions selon les domaines scientifiques en fonction exigences des priorités nationales et les structurer sous forme de groupements communs de recherche, en mettant à leur disposition les espaces et les ressources humaines et financières nécessaires à leur fonctionnement, leur préservation et leur exploitation,
 - Fournir les fonds nécessaires pour répondre aux demandes de création d'unités de services communs de recherche et d'innovation et des contrats de maintenance afin de soutenir l'efficacité et la qualité de la recherche en offrant les conditions appropriées pour la réalisation des activités de recherche,
 - Améliorer et développer l'efficacité des systèmes informatiques actuels,
 - S'efforcer à la création d'une nouvelle génération de laboratoires de recherche et développement dans les établissements industriels liés aux secteurs prometteurs, dans le cadre du développement de la relation du système de recherche scientifique avec l'environnement socio-économique et de consolider le partenariat entre les secteurs public et privé,
 - Soutenir la qualité de la recherche scientifique à travers:
 - La poursuite de la création de centres de recherche et de pôles d'excellence,
 - Poursuivre le développement d'un programme de certification des laboratoires de recherche,
 - Développer les modes de financement des structures de recherche en soutenant les financements compétitifs,
 - Poursuivre la restructuration des centres de recherche scientifique par la conclusion de nouveaux contrats programmes. Il convient de noter que des travaux sont menés pour orienter la recherche dans les centres de recherche scientifique sur demande d'une manière qui puisse répondre aux besoins de l'économie et de la société.

- Trouver des mécanismes de motivation pour les chercheurs et soutenir davantage les mécanismes actuels,
- Créer un cadre juridique efficace et solide qui permet aux chercheurs de jouer leur rôle dans l'amélioration de la qualité et de l'excellence de la production scientifique dans la phase postdoctorale.

Programme "Œuvres universitaires"

Responsable de programme: Mr. Mongi NAIMI, depuis 2016

I. Présentation et analyse des résultats de performance:

Le programme des œuvres universitaires vise à fournir de meilleurs services et une assistance plus complète à l'étudiant au cours de son parcours universitaire, et à développer sa personnalité et l'ancrer dans un environnement civil sain.

Les priorités du programme s'articulent autour de deux objectifs stratégiques:

- Développer les activités de prise en charge des étudiants, notamment l'hébergement, la restauration, les bourses, les prêts et la couverture sanitaire.
- Renforcer le bien-être et le développement personnel de l'étudiant en améliorant la l'assistance psychologique et en développant les activités culturelles et sportives pour les étudiants filles et garçons.

Objectif stratégique 3.1 : Développer le système d'hébergement universitaire:

Présentation de l'objectif : Cet objectif repose principalement sur l'amélioration de la qualité de l'hébergement universitaire et la réponse optimale aux demandes de logements universitaires publics. Des indicateurs de mesure de performance précis sont établis pour assurer le suivi des réalisations les plus importantes.

Indicateur 3.1.1 : Taux de réponse aux demandes d'hébergement universitaire

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux de réponse aux demandes d'hébergement universitaire	taux	72,56 %	76,08%	85%	81,31 %	%95,65	%85,3	%88,03

- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur vise à augmenter le taux des bénéficiaires de l'hébergement universitaire, notamment les cas exceptionnels, en raison de l'importance de ce service, qui permet à l'étudiant de débiter l'année universitaire dans les délais et éviter les désagréments suite à la recherche de logement en dehors du cadre universitaire.

- **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre des demandes d'hébergement approuvées / nombre des demandes d'hébergement déposées

- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Les offices des œuvres universitaires.

• **Analyse de l'indicateur** :

On enregistre une faible différence entre les estimations et les réalisations pour cet indicateur, étant donné que les demandes rejetées représentant les demandes d'hébergement exceptionnel qui ne répondent pas aux conditions fixées par les textes règlementaires, et ciblant les régions qui subissent des pressions au niveau de la capacité d'accueil. Notons que l'hébergement exceptionnel a atteint environ 1/3 du nombre des résidents (29,86% de l'ensemble des résidents).

Les offices des œuvres universitaires attachent une grande importance à l'hébergement exceptionnel pour répondre aux situations sociales de nombreux étudiants et permettre aux étudiants bénévoles et actifs dans les clubs culturels et sportifs de bénéficier de ce privilège afin d'enrichir et de pérenniser les projets culturels et sportifs dans les cités et les foyers universitaires. Notons que le nombre de bénéficiaires de l'hébergement exceptionnel a atteint 17 247 étudiants qui représente 29,86 % du nombre total des résidents.

Indicateur 3.1.2 : Taux des chambres individuelles et doubles dans les établissements d'hébergement universitaire

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux des chambres individuelles et doubles dans les établissements d'hébergement universitaire	taux	76,55 %	78,23%	78,22%	77,97%	99,68%	78,85%	80,79%

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur montre l'évolution du nombre de chambres d'hébergement universitaire individuelles et doubles.
- **Méthode de calcul de l'indicateur** : le nombre de chambres individuelles et doubles / le nombre total de chambres dans les établissements d'hébergement universitaire.
- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Les offices des œuvres universitaires.

• **Analyse de l'indicateur:**

Cet indicateur est considéré comme l'un des indicateurs importants pour mesurer la qualité de l'hébergement universitaire en s'orientant vers l'abandon définitif du troisième lit dans les chambres préparées pour le logement. Les résultats obtenus au cours de l'année académique 2019-2020 par rapport à l'année précédente sont considérés comme positifs, grâce à la mise à disposition de 1922 chambres simples et doubles supplémentaires.

Il est à noter que les réalisations enregistrées pour cet indicateur n'ont pas été à la hauteur des estimations attendues, et cela s'explique principalement par les crédits limités alloués aux travaux d'aménagement, de construction et d'extension par rapport aux besoins, ainsi que la lenteur enregistrée dans le rythme d'exécution des projets et l'arrêt de certains d'entre eux pour des raisons essentiellement techniques.

De plus, les travaux d'aménagement, de construction et d'extension qui ont eu lieu dans de nombreux foyers et cités universitaires ont affecté le nombre total de chambres disponible, en attendant la reprise progressive de leur exploitation selon la qualité requise suite à l'exécution progressive de ces travaux dans tous les établissements d'hébergement.

Indicateur 3.1.3 : Taux des établissements universitaires d'hébergement offrant des services intégrés

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux des établissements universitaires d'hébergement offrant des services intégrés	taux	40,66 %	32,91%	48,38 %	58,68 %	121,28%	51,61%	54,73%

• **Définition de l'indicateur** : le pourcentage des établissements universitaires d'hébergement qui offrent des services intégrés aux étudiants pour améliorer les conditions de vie dans les foyers publics.

• **Méthode de calcul de l'indicateur** : le nombre des établissements universitaires d'hébergement offrant au moins cinq services aux étudiants parmi les services suivants : une douche/10 étudiants, un WC/8, un lavabo/5 + services de buvette + un espace internet + une kitchenette + une salle équipée pour les soins/ Le nombre total d'établissements d'hébergement universitaire.

• **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Les offices des œuvres universitaires et le bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation

• **Analyse de l'indicateur :**

Cet indicateur est l'un des indicateurs importants pour évaluer la qualité de l'hébergement universitaire en cherchant à renforcer le nombre des établissements d'hébergement disposant d'équipements sanitaires et de loisirs. Il a enregistré cette année une évolution par rapport à l'année précédente avec 24 nouveaux établissements qui offrent des services intégrés.

L'indicateur a enregistré des résultats positifs par rapport aux estimations avec un taux de réalisation de 120%, après l'achèvement de nombreux projets d'aménagement, de construction et d'entretien dans de nombreux établissements qui visent principalement l'amélioration de cet indicateur, ainsi que l'engagement des établissements d'hébergement privés sur les dispositions des cahiers des charges dans le cadre de la sous-traitance et tout en garantissant la qualité des prestations offertes.

On s'attend à une augmentation régulière du taux d'évolution de cet indicateur en suivant le rythme de réalisation des travaux d'aménagement, de construction et d'entretien prévus.

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif:

• Hébergement universitaire public:

Le nombre d'étudiants bénéficiant de l'hébergement universitaire public a augmenté au cours de l'année académique 2019-2020 pour atteindre 57007 étudiants, répartis entre les établissements d'hébergement des trois offices des œuvres universitaires, atteignant un taux d'hébergement d'environ 25,72 % du nombre total des étudiants inscrits, contre 25,3 % au cours de l'année dernière 2018-2019.

Les étudiantes occupent la part la plus importante des bénéficiaires d'hébergement public par rapport aux étudiants masculins, avec un taux de 79,32 % du total des résidents, en raison de

l'augmentation remarquable du nombre d'étudiantes inscrites dans les divers établissements universitaires par rapport aux étudiants masculins, en plus du souci des ONOUs de privilégier l'hébergement exceptionnel pour les étudiantes, soit 78,18 % du total des bénéficiaires de ce privilège.

• **L'hébergement public par la sous-traitance:**

Le recours à la sous-traitance a évolué au cours de l'année universitaire 2019-2020, pour accueillir environ 16,73 % du total des résidents, au sein de 69 résidences universitaires privés. Cependant, le recours à ce dispositif s'est accru au cours de cette année par rapport à l'année précédente en ajoutant 10 foyers pour répondre aux besoins en hébergement, y compris l'hébergement exceptionnel.

Le recours au mécanisme de la sous-traitance a atteint son apogée, notamment dans certaines régions, à l'instar de Gabès, Gafsa, Mahdia et Sousse, avec des taux compris entre 26,05 % et 57,23 % du total des résidents.

À la suite des projets d'aménagement et d'extension visant à améliorer les indicateurs de performance des institutions d'hébergement, le logement universitaire public au cours de l'année 2019-2020 a atteint 25759 chambres, dont 20082 chambres simples et doubles représentant 77,97 % du total des chambres et enregistrant ainsi un accroissement de 1922 chambres supplémentaires, par rapport à l'année 2018-2019.

Dans le même sens, la plupart des foyers et cités universitaires ont poursuivi les travaux de réhabilitation des espaces pour optimiser les services intégrés en termes de santé, de divertissement et de culture, selon les normes de qualité reconnues (blocs de douche, unités de cuisine, espace internet, salles de soins équipées...), où le nombre d'établissements répondant à ces conditions a atteint 54, soit environ 58,68 % du total des établissements d'hébergement existants.

Dans le but de l'amélioration des conditions d'hébergement, les trois offices des œuvres universitaires ont continué, au cours de l'année académique 2019/2020, à fournir les équipements nécessaires à l'hébergement et à les renouveler, ainsi qu'à réaliser des travaux de peinture, d'aménagement des espaces et d'entretien des espaces verts dans certains foyers et cités universitaires.

Les travaux de construction et d'aménagement se sont poursuivis dans la plupart des foyers et des cités universitaires, grâce aux fonds alloués dans le budget 2020, après l'achèvement des

travaux de nombreux établissements, tels que : Foyer universitaire, Omrane supérieur 3, Foyer universitaire Belqis , Foyer universitaire 2 mars à l'Ariana, foyer universitaire Borj Cedria, Foyer universitaire Mateur, cité universitaire Mourouj, et foyer universitaire Bardo 2 (lot 2) - (Voir Annexe 6).

Objectif stratégique 3.2 : Développer le système de restauration universitaire.

Présentation de l'objectif : L'objectif est d'adopter en certain nombre d'actions et des mesures nécessaires pour développer le système de restauration, en renforçant la périodicité des travaux d'aménagement et d'entretien pour tous les restaurants universitaires et de les doter des moyens et équipements modernes, et les réhabiliter progressivement pour adhérer au processus de certification, afin de répondre aux normes de qualité internationalement reconnues; en plus de rechercher de nouveaux mécanismes pour améliorer les conditions de distribution des repas pour éviter les longues files d'attente .

Cet objectif appelle également à apporter toutes les mesures de sécurité au niveau des aspects techniques et de certains équipements, et renforcer les actions de formation et de prévention sanitaire, et à s'appuyer sur des cuisiniers spécialisés (parmi des compétences certifiées ou des agents ayant participé à des formations internes dans ce domaine.) pour préparer les repas et assurer les conditions d'hygiène et d'équilibre nutritionnel,

Indicateur 3.2.1: Le nombre de restaurants universitaires éligibles pour la certification.

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Le nombre de restaurants universitaires éligibles pour la certification	nombre	14	02	15	03	20%	17	22

La méthode de calcul de l'indicateur a été révisée en redéfinissant les conditions d'accès à la certification.

•**Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre l'évolution du nombre de restaurants

universitaires éligibles la certification. Le processus de certification comprend les différentes activités de restauration, telles que la sécurité alimentaire, la qualité de l'accueil, et la mise en place d'un système de management de la qualité.

- **Méthode de calcul de l'indicateur** : le nombre de restaurants universitaires impliqués dans la certification dans le domaine de la sécurité alimentaire au profit des étudiants.
- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur**: l'organisme responsable du processus de certification (les offices des œuvres universitaires).

• **Analyse de l'indicateur** :

Cet indicateur a enregistré un écart considérable par rapport aux estimations attendues, suite à la redéfinition des conditions d'adhésion au processus de certification notamment la nécessité de contractualiser avec un bureau d'expertise pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un ensemble de procédures et d'activités pour améliorer les services de restauration, en particulier celles liées à la sécurité alimentaire, à la prévention et aux activités de formation du personnel.

Les restaurants impliqués dans le processus de certification sont concentrés au niveau de l'office des oeuvres universitaires du Nord, et ils sont respectivement:

- le restaurant universitaire Ali Al Douaji
- Restaurant universitaire à Sidi Bou Saïd
- le restaurant de la cité universitaire de Vaga à Beja
- Restaurant Universitaire Sidi Thabet
- le restaurant de la cité universitaire de Borj Cedria Sliman

Il est à noter que ces conditions nécessitent des crédits supplémentaires exigés pour les nouveaux recrutements, l'organisation de formations au profit des agents de cuisine et de la sécurité alimentaire, et le renouvellement de nombreux équipements de cuisine, ainsi que la nécessité de programmer de nouveaux projets pour l'aménagement, l'extension et l'entretien pour répondre aux conditions de prévention et de sécurité requises pour la certification.

On s'attend à ce que cet indicateur connaisse une évolution après l'achèvement des travaux de rénovation lancés au niveau de nombreux restaurants, selon des études et des programmes fonctionnels prenant en compte les conditions d'adhésion au processus de certification.

Indicateur 3.2.2 : Taux des cuisiniers spécialisés dans les restaurants universitaires

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux des cuisiniers spécialisés dans les restaurants universitaires	taux	26,15 %	66,40%	29,16 %	31,68 %	108,64%	30,17 %	30,33 %

Une nouvelle méthode a été adoptée pour calculer l'indicateur au cours de l'année 2019.

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre le taux des cuisiniers spécialisés dans les restaurants universitaires.
- **Méthode de calcul de l'indicateur** : le nombre des cuisiniers spécialisés / le nombre total d'agents de cuisine dans les restaurants universitaires.
- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Les offices des œuvres universitaires et le bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation.
- **Analyse de l'indicateur** :

Les résultats de cet indicateur se sont remarquablement améliorés, par rapport à l'année dernière, avec l'ajout de 101 cuisiniers spécialisés supplémentaires, grâce aux programmes de formation mis en place au profit des cuisiniers, et les réalisations de cette année ont dépassé les estimations attendues pour atteindre 120,64%.

Selon ce fait, il est prévu qu'à l'avenir, le rythme de réalisation pour cet indicateur connaîtra une importante évolution, grâce aux sessions de formation continue dans le domaine de la restauration, dispensées annuellement par les offices des œuvres universitaires.

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif:

Au cours de l'année 2019/2020, on a recensé 79 restaurants universitaires en activité, après l'achèvement des travaux de rénovation de quatre (4) restaurants, à Ariana, Kairouan, Gabès et Sfax, distribuant environ 78 120 repas par jour.

L'accroissement du taux des bénéficiaires des repas universitaires dans certaines régions par

rapport au nombre d'étudiants résidents inscrits et au nombre de restaurants disponibles, pose de nombreux problèmes, notamment les longues files d'attente et la difficulté de distribution des repas, en atteignant un pic en Tataouine de 166%, Sidi Bouzid 92,7%, Médenine 87,16%, Bizerte 84,87%, Ben Arous 74,72% et Kairouan 72,32%.

Dans le souci de réhabiliter plusieurs restaurants universitaires et d'améliorer leurs conditions d'exploitation, selon les normes internationales de certification, les travaux de rénovation et d'extension se sont poursuivis au cours de l'année académique 2019-2020, pour inclure de nombreux restaurants.

Nous avons également enregistré, dans ce cadre, l'achèvement des travaux de certains projets programmés et leur entrée en exploitation, après la rénovation du restaurant universitaire à l'Institut des hautes études commerciales de Carthage, le restaurant universitaire de Sidi Thabet, le restaurant universitaire 2 mars à Ariana, le restaurant universitaire Rejich à Mahdia, le restaurant universitaire Sabra à Ragada, le restaurant universitaire Sidi Bouzid, le restaurant universitaire à l'Institut supérieur des sciences et technologies de l'énergie de Gafsa et le restaurant universitaire Ali Charfi à Sfax (voir annexes 7 et 8).

Afin de réaliser les objectifs liés au développement du secteur de la restauration universitaire, les offices des oeuvres universitaires ont poursuivi le processus de réhabilitation de trois nouveaux restaurants universitaires dans le but de leur certification.

Le processus de certification est réalisé en coordination avec les bureaux d'expertise et le "Centre technique des industries alimentaires" du ministère de l'Industrie, en mettant en oeuvre un programme d'actions pour la réalisation des travaux d'aménagement, d'entretien, de sécurité et de prévention requis pour la certification d'une part, et en effectuant les formations en faveur des agents dans les domaines des techniques de cuisine, de la distribution, du stockage des aliments, de la sécurité et de la prévention contre les accidents, afin d'améliorer le taux des agents spécialisés dans le domaine de la restauration.

Objectif stratégique 3.3 : Améliorer la santé et le bien être psychologique de l'étudiant

Présentation de l'objectif : l'objectif est d'améliorer l'assistance sanitaire et psychologique de l'étudiant par le développement des méthodes de travail dans le domaine de l'intervention préventive et de la sensibilisation régulière, et par une prise en charge des nouveaux étudiants pour faire face aux difficultés d'intégration et d'adaptation avec le nouvel environnement, ainsi que les interventions urgentes, dans certains cas.

L'attention s'est portée à faire bénéficier la plupart des établissements d'une visite de psychologues au moins par semaine, en offrant des séances d'écoute et de conseil individuelles et collectives dans le domaine de la communication dans le cadre d'un effort préventif proactif qui facilite le processus d'intégration de l'étudiant dans le milieu universitaire et forge son comportement en fonction des règles de la coexistence collective et de l'acceptation de l'autre. Dans le domaine de la couverture sanitaire, tous les établissements d'hébergement ont été invités à contracter avec des médecins de santé publique pour fournir des services de soins de santé, notamment les aides d'urgence pour les étudiants résidents, de même un effort particulier a été consacré à l'équipement des infirmeries au niveau de chaque établissement.

Indicateur 3.3.1 : Taux d'établissements bénéficiant de visites régulières de psychologues

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux d'établissements bénéficiant de visites régulières de psychologues	taux	25,77 %	31,9 %	70,96 %	23,91 %	33,69%	% 78,43	76,84%

- **Définition de l'indicateur** : le taux d'établissements qui bénéficient de visites régulières de psychologues, au moins une visite par semaine. Ces visites visent à fournir aux étudiants une assistance psychologique sur place.

- **Méthode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'établissements bénéficiant d'au moins une visite par des psychologues par semaine / le nombre total d'établissements d'œuvres universitaires.

- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Les offices des œuvres universitaires et le bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation

- **Analyse de l'indicateur** :

Malgré l'évolution de cet indicateur au cours des deux dernières années, ses résultats ont subi une diminution par rapport aux estimations attendues (1/3) suite à la propagation du « Corona

virus » et l'enregistrement de nombreux cas de contamination dans la communauté universitaire, ainsi que les restrictions sanitaires obligatoires imposées par le protocole sanitaire et les mesures nationales prises pour lutter contre cette épidémie. Ce qui a causé l'abandon de nombreuses visites programmées dans les établissements d'hébergement universitaire, à partir de mars 2020.

Indicateur 3.3.2 : Taux des établissements universitaires bénéficiant d'une couverture sanitaire au profit des étudiants

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux des établissements universitaires bénéficiant d'une couverture sanitaire au profit des étudiants	taux	% 34,06	38,46 %	39,78 %	40,21 %	101,08 %	52,68 %	57,89%

• **Définition de l'indicateur** : L'indicateur vise à calculer le taux des établissements universitaires d'hébergement ayant conclu des conventions avec des médecins de santé.

• **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de conventions conclues entre les établissements universitaires d'hébergement et les médecins de santé / le nombre total de établissements universitaires d'hébergement.

• **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Les offices des œuvres universitaires.

• **Analyse de l'indicateur** :

Le taux d'exécution de l'indicateur a atteint 100 % au cours de cette année, malgré les difficultés de contractualisation avec les médecins, et la faiblesse du montant de leur rémunération par séance, ce qui doit être revu en coordination avec les services du Ministère de la santé publique.

Indicateur 3.3.3 : Taux des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique:

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux des étudiants bénéficiant d'une assistance psychologique	taux	-	9,13 %	28,30 %	% 21,93	% 77,49	28,32%	29,04%

- **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur vise à mesurer le pourcentage d'étudiants qui bénéficient de séances d'écoute et d'assistance psychologique (soins, prévention, éducation sanitaire par des séances assurées individuellement et collectivement) dispensées par des psychologues au sein des établissements d'hébergement universitaire.
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** le nombre d'étudiants bénéficiant des séances d'écoute collectives et individuelles / le nombre total d'étudiants résidants dans les établissements d'hébergement universitaire.
- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Les offices des œuvres universitaires.

Analyse et explication des indicateurs:

Cet indicateur se focalise sur le pourcentage d'étudiants qui bénéficient d'une assistance psychologique par rapport au nombre total des résidents compte tenu de la nature et de l'importance des services d'assistance psychologique pour la prise en charge des troubles de comportement et pour l'encadrement des étudiants rencontrant des difficultés d'intégration au milieu universitaire, notamment les nouveaux étudiants

Sur la base des résultats enregistrés au cours de l'année académique 2019-2020, l'indicateur n'a pas atteint les cibles attendues, en raison de l'arrêt quasi total de l'activité des psychologues, depuis mars 2020, et le recours aux certaines activités et services à distance en utilisant la communication virtuelle et les appels téléphoniques.

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif:

Les foyers universitaires, en particulier ceux éloignés des hôpitaux et des établissements de

santé publique, ont continué à contracter avec des médecins privés pour fournir divers services sanitaires d'urgence, notamment dans les situations d'urgence nocturnes, mais le nombre de ces conventions n'a pas dépassé 35 conventions au cours de l'année universitaire 2019-2020.

Dans le domaine de l'assistance psychologique, chaque offices des oeuvres universitaires a pris l'initiative d'établir un programme annuel de répartition des interventions de chaque psychologue, en enregistrant 47 visites, en plus des activités thérapeutiques d'urgence assurées par l'équipe des spécialistes en cas de besoin et sous la demande des étudiants ou de directeurs de foyers et de cités, que ce soit via des séances individuelles ou collectives, 12517 étudiants ont bénéficié de ces interventions.

En plus des soins psychologiques et des tests psychologiques dont a bénéficié nombreux étudiants, les psychologues ont pu assurer, suite à la propagation du Corona Virus, ~~pour~~ un certain nombre de séances de sensibilisation préventive et médiatiques pour présenter le protocole sanitaire et œuvrer à son application dans les établissements d'hébergement universitaire.

Objectif stratégique 4.3 : Développer les activités culturelles et sportives.

Présentation de l'objectif : Cet objectif vise à améliorer l'adhésion des étudiants à diverses activités artistiques, littéraires, scientifiques et sportives, en raison de leur importance et de leur impact sur la psychologie de l'étudiant, ainsi que pour leur rôle pour enseigner et encadrer et l'aider à forger la personnalité et les talents de l'étudiant, ceci nécessite l'amélioration des conditions de la pratique de ces activités, la diversification des domaines de leurs interventions ainsi que la mise à disposition des espaces et des équipements appropriés à cet effet.

L'atteinte des résultats liés à cet objectif est liée au renforcement des différents domaines de l'animation culturelle et sportive, à l'augmentation du nombre d'animateurs et de formateurs dans les différents clubs culturels et sportifs, et à l'amélioration des taux d'encadrement pour permettre l'inclusion de tous les adhérents.

Dans le but de garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et le reste des catégories de la société, les offices des services universitaires se sont penchés sur l'attraction des étudiantes résidentes et à leur motivation pour participer aux activités culturelles, sportives et les autres activités sanitaires et sociales dans le but d'atteindre la moitié des résidentes.

Indicateur 3.4.1 : Taux d'adhésion des étudiants dans les clubs culturels et sportifs

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux d'adhésion des étudiants dans les clubs culturels et sportifs	taux	% 57,92	39,21%	34,98 %	13,81 %	39,47%	36,27 %	36,63%

- Définition de l'indicateur : Ce taux représente le nombre d'étudiants adhérents dans les clubs et associations culturels et sportifs par rapport au nombre total d'étudiants résidents dans les foyers et les cités universitaires.
- Méthode de calcul de l'indicateur : le nombre d'étudiants adhérents dans les clubs et associations culturels et sportifs/ le nombre d'étudiants résidents dans les foyers et les cités universitaires.
- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les offices des œuvres universitaires et le bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation.

• Analyse de l'indicateur :

Cet indicateur a enregistré une baisse de 41,64% par rapport à l'année précédente et ses résultats au cours de l'année en cours ont chuté de 40,11% en raison des mesures préventives prises pour lutter contre la pandémie de Corona, en particulier à partir du mois de Mars 2020.

Indicateur 3.4.2 : Taux d'encadrement des étudiants dans des clubs au sein des foyers et des cités universitaires.

Indicateur	Unité De Mesure	Réalisations 2018	Réalisations N. 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations de 2020 par rapport aux estimations de 2020 (2)/(1)	Estimations 2021	Estimations 2022
Taux d'encadrement des étudiants dans des clubs au sein des foyers et des cités universitaires	taux	2,32% (42/1)	4,82 % (21/1)	4% (25/1)	3,8 % (27/1)	95%	23/1	21/1

- Définition de l'indicateur : Le taux d'encadrement culturel et sportif représente le nombre d'étudiants adhérents dans les clubs et associations culturels et sportifs par rapport au nombre

d'animateurs dans les foyers et les cités universitaires.

- Méthode de calcul de l'indicateur : le nombre d'étudiants adhérents dans les clubs et associations culturels et sportifs/ le nombre d'animateurs dans les foyers et les cités universitaires.

- Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les offices des œuvres universitaires et le bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation.

- **Analyse de l'indicateur :**

Cet indicateur, à son tour, a connu une baisse et ses résultats ont été en dessous des estimations malgré l'amélioration de la rémunération des animateurs conformément au décret n°21104 de 1990, en raison de la baisse sensible du nombre des adhérents d'une part, et la **suspension** de la contractualisation avec les animateurs et les étudiants bénévoles aux talents culturels et sportifs, après l'émergence du «Covid 19» et l'enregistrement de nombreux cas de contamination parmi les étudiants.

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif:

Le nombre des adhérents dans les divers clubs culturels, scientifiques et sportifs a connu une baisse remarquable en raison de la pandémie Corona et de l'interruption des cours et les exigences du protocole sanitaire et de l'annulation de la plupart des programmes d'animation et divers événements culturels et sportifs. En effet, le nombre de participants n'a pas dépassé 7886 participants, soit 13,81 % du total des étudiants résidents et le nombre d'événements culturels a été de 141 événements.

Concernant les événements culturels, scientifiques et sportifs, la direction des activités estudiantines de la direction générale des affaires estudiantines s'est focalisée sur l'organisation d'événements dans le domaine de la santé et de l'assistance psychologique dans le milieu universitaire, ainsi que d'autres événements dans les domaines de la communication, de l'intégration, et du comportement civique en milieu universitaire, qu'elle a réalisé en coopération avec de nombreuses organisations, associations et structures nationales et internationales liées aux affaires culturelles et de la jeunesse.

Au niveau régional, le nombre d'événements culturels et sportifs réalisés au cours de l'année académique 2019-2020, notamment à partir de mars 2020, a diminué, en raison des conditions imposées par la pandémie de Corona et de l'annulation quasi-totale des déplacements, festivals et manifestations qui se déroulent annuellement au niveau régional et local dans divers cités, foyers et centres culturels universitaires.

Les travaux d'aménagement se sont poursuivis dans de nombreux centres culturels universitaires et terrains sportifs au sein de plusieurs cités et foyers universitaires afin d'augmenter les taux de participation aux activités culturels et sportifs et de fournir des espaces et des équipements appropriés pour la tenue de nombreux événements estudiantins.

Dans ce cadre, l'aménagement de 3 terrains sportifs a été achevée au foyer universitaire de Jugurtha au Kef, au centre culturel et universitaire Ibn Abi Diyaf à Manouba, et au foyer universitaire à Nabeul, pour un coût total d'environ 450 mille dinars (voir annexes 9 et 10).

II. Présentation de l'exécution du budget-programme:

Au cours de l'année 2020, le taux d'exécution du budget du programme "oeuvres universitaires" a connu une légère baisse, atteignant 91,95 contre 93,77 % en 2019. Un taux d'exécution de 85,02 % a été enregistré pour les dépenses d'interventions, et il n'a pas dépassé 91,95 % pour les dépenses d'investissement (crédits de paiement.)

Ceci est dû à la lenteur de l'avancement de certains projets financés par le prêt de la Banque européenne d'investissement, à l'instar les complexes sportifs à Sousse, Sfax et Sidi Thabet, ainsi que les foyers universitaires à Sidi Thabet et Sfax. Des reliquats de crédits ont également été enregistrés à la partie "intervention" en ce qui concerne les bourses universitaires en Tunisie, faute de la parution du texte relatif à l'augmentation du plafond du revenu annuel pour bénéficier de la bourse. Il en est de même pour les rubriques liées à l'organisation de festivals et d'événements culturels, en raison de l'annulation des activités culturelles et sportives en raison de la pandémie sanitaire.

Tableau3: Exécution du budget du programme pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2020 LFC 2020 (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux d'exécution (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	110878	109958	-920	99,17%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	39860	45002	5142	112,90%
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	228836	194549	-34287	85,02%
	Crédits de paiement	228836	194549	-34287	85,02%

Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	238545	82155	-156390	34,44%
	Crédits de paiement	22700	20375	-2325	89,76%
Total	Crédits d'engagement	618119	431664	-186455	69,84%
	Crédits de paiement	402274	369884	-32390	91,95%

Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Tableau4: Exécution du budget du programme pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition par sous-programmes et par activités

Sous programme	Intitulé des activités	Prévisions 2020 LFI 2020 (1)	Prévisions 2020 LFC 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
					Montant (2)-(1)	Taux d'exécution (2)/(1)
Pilotage des oeuvres universitaires en Tunisie et à l'étranger	Pilotage des oeuvres universitaires et gestion des bourses et prêts universitaires	226641	224941	189649	-35292	84,31%
Opérateur	Hébergement et activités estudiantines à Paris	1370	1370	1000	-370	72,99%
Offices des oeuvres universitaires du nord	Oeuvres universitaires au nord	86965	86565	87508	943	101,09%
Offices des oeuvres universitaires du centre	Oeuvres universitaires au centre	46059	45859	45310	-549	98,80%
Offices des oeuvres universitaires du sud	Oeuvres universitaires au sud	45039	43539	46417	2878	106,61%
Total			406074	402274	369884	-32390

Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Pour la deuxième année consécutive, les offices d'œuvres universitaires du Nord et du Sud ont réalisé les taux de d'exécution les plus élevés dépassant les 100 %, alors qu'il a atteint 84,31 % pour le sous-programme central "Pilotage des oeuvres universitaires en Tunisie et à l'étranger".

III. Description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour atteindre la performance du programme:

Les problèmes et lacunes les plus importants liés à la mise en œuvre du programme:

- Manque de moyens de transport et d'équipements nécessaires à l'organisation d'événements culturels et sportifs.

- La baisse de la capacité d'accueil des foyers universitaires en raison des travaux d'aménagement, de construction et d'extension, qui ont touché la plupart des foyers et des cités universitaires, et la lenteur et les perturbations qui ont affecté la réalisation de nombreux projets.
- Le recours continu à la sous-traitance et aux foyers privés ou à la location d'immeubles qui manquent de nombreux équipements et espaces dédiés aux activités culturelles et sportives.
- L'importance de l'effectif des bénéficiaires de la restauration dans certaines régions, compte tenu du nombre de restaurants existants par rapport au nombre d'étudiants inscrits et des problèmes de sur charge et de difficulté de distribution des repas.
- La difficulté de contracter avec des médecins de santé publique et de bénéficier des services de certains d'entre eux en cas d'urgence, notamment en période nocturne.
- L'absence des recrutements nécessaires pour améliorer la performance des établissements de services universitaires.
- L'absence des recrutements nécessaires des animateurs culturels et sportifs et la répercussion de recours aux contractuels non permanents sur la continuité des projets culturels et sur la qualité requise.
- La nécessité impérieuse de prêter plus d'attention aux espaces culturels et sportifs, et de leur fournir les équipements nécessaires.
- Le mauvais état du parc de bus des offices, qui rend difficile l'organisation des déplacements récréatifs, la tenue de matchs sportifs et la participation à des manifestations culturelles régionales et nationales.

Mesures et activités à entreprendre pour remédier aux dysfonctionnements dans la mise en œuvre du programme:

•Dans le domaine de la gouvernance:

- Accélérer la préparation de la version définitive du projet du décret portant l'organisation des offices des oeuvres universitaires en tant qu'établissements publics à caractère non administratif, et préparer des fiches de fonctions adaptées aux nouvelles fonctions des offices avant la fin 2021.
- Mettre en place des procédures et des mesures pour le développement des ressources propres des offices.
- Nouveaux textes pour la création d'une nouvelle structure administrative régionale qui s'occupe des affaires des oeuvres universitaires, de l'enseignement supérieur et de la recherche

scientifique et entreprend, dans le cadre de la décentralisation, la coordination avec les autres structures administratives publiques à travers:

-La création progressive de 9 districts universitaires selon la taille des établissements de la région.

- La programmation de 3 établissements en 2023 : Bizerte, Sidi Bouzid, Kebili, puis 3 établissements en 2024 : Zaghouan, Kasserine, et Tataouine, puis 3 établissements en 2025 : Nabeul, Sidi Bouzid, Tozeur.

-Election des membres du Conseil de la Vie Universitaire pour une durée de trois ans réunissant 9 membres, composé en majorité par les représentants des étudiants, y compris les étudiants étrangers.

- Fixer les tâches et les domaines d'intervention du Conseil dans les divers aspects de la vie universitaire.

- Préparation d'un projet de décret gouvernemental relatif à la création de l'Agence nationale de l'information et des services destinés aux étudiants étrangers.

-Renforcer le rayonnement des établissements universitaires tunisiens à l'étranger à travers des services de marketing, de communication et d'accompagnement.

- Soutenir les universités tunisiennes pour attirer les étudiants étrangers à travers des services d'encadrement, d'assistance et de suivi, contribuant au développement des ressources propres des établissements universitaires et des universités.

-Contribuer à la valorisation et à la mise en avant des offres de formation assurée par les institutions universitaires tunisiennes au niveau international.

•Dans le domaine de l'hébergement universitaire:

- Programmer la construction des foyers universitaires à Mahdia (Rajich ou Hiboun), Sidi Bouzid, Sousse, Kairouan, Gabès et Sfax.

-Extension du foyer universitaire à Menzel Abderahman à Bizerte, du foyer universitaire à Feja à Médenine, du foyer universitaire à Tataouine, et du foyer universitaire Mahmoud Messaadi à Jendouba

- Suppression du troisième lit dans les établissements d'hébergement sous la tutelle de l'office des oeuvres universitaires du centre et du Sud.

•Dans le domaine de la restauration universitaire:

- Rénover les équipements des restaurants universitaires et réaliser les travaux d'entretien nécessaires des infrastructures pour permettre au plus grand nombre de restaurants

universitaires de s'engager dans la démarche de certification.

-Mettre en place des systèmes informatiques dans les restaurants universitaires pour prendre en charge la distribution des repas et la réservation et le paiement des repas, ce qui contribue à améliorer les conditions d'accueil des étudiants et à rationaliser les ressources allouées à la restauration

-Intensifier la formation du personnel de la restauration universitaire dans les domaines de la restauration, de la distribution et de l'hygiène et de la sécurité alimentaire.

-Recruter des techniciens supérieurs dans le domaine de la restauration, ce qui permet d'encadrer le personnel des restaurants afin de diversifier les repas servis et de bien les présenter.

- Rapprocher la restauration du lieu des études en créant, équipant et préparant des salles de restauration à proximité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

-Mise en place de la certification au niveau des restaurants universitaires : le restaurant universitaire Ali Douaji, le restaurant universitaire à Sidi Bou Said, le restaurant universitaire Vaga à Beja, le restaurant universitaire à Sidi Thabet, le restaurant universitaire à Bordj Cedria, le restaurant universitaire Houssin Jaziri à Manouba, le restaurant universitaire Neapolis à Nabeul, et le restaurant universitaire au pôle technologique de Sousse.

• **Activités culturelles:**

- Programmation de la construction d'un centre universitaire d'animation culturelle et sportive à Bizerte, dans la cité universitaire à Menzel Abderahman.

- Programmation de la construction d'un centre universitaire d'animation culturelle et sportive à Monastir.

- Programmation de la construction d'un pôle universitaire d'animation culturelle et sportive à Médenine

.

• **Activités sportives:**

- Achèvement de la construction des stades sportifs programmés restants (64 terrains de sport).

- Généraliser la concentration des salles de sport à structure légère dans 21 gouvernorats, avec la priorité donnée aux régions de l'intérieur.

- Coordination avec les services du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Insertion Professionnelle pour préparer le statut et les règlements de la Fédération Tunisienne des Sports Universitaires, et effectuer les démarches légales nécessaires pour l'obtention d'une

autorisation d'activité.

- Conclure des conventions de partenariat avec les fédérations sportives, notamment celles concernées par les sports individuels et les sports de loisir.

- Recrutement des cadres du sport et d'éducation physique sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

• **Dans le domaine de la santé et de l'assistance psychologique:**

-Etablir les textes juridiques relatifs à l'assurance médicale des étudiants tunisiens et étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en Tunisie.

Programme « Pilotage et appui »

Responsable de programme : Mr. Makram DRISS, Directeur général des services communs

I. Présentation générale du programme :

Conformément à la note d'orientation émise par la mission du ministère des finances, le programme de pilotage et appui comprend tous les départements qui fournissent des services et un appui aux programmes opérationnels dans la réalisation de leurs objectifs, Il est chargé d'assurer neuf fonctions d'appui horizontales et interministérielles et comprend un ensemble d'activités communes qui concernent la gestion et le fonctionnement du ministère qui sont principalement: Les ressources humaines, les systèmes d'information, le pilotage, les affaires immobilières, les services logistiques, les affaires financières, les affaires juridiques, les achats, et la communication.

Le programme comporte trois objectifs stratégiques:

Objectif stratégique 4-1 : Efficience et efficacité du programme « Pilotage et appui » :

Il englobe les activités par lesquelles le programme « Pilotage et appui » fournit des services aux autres programmes opérationnels avec la qualité requise et dans les délais prédéfinis afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs. Parmi ces activités, on peut citer : Connecter les agents aux réseaux informatiques, assurer une gestion efficace de l'immobilier, rationaliser la consommation d'énergie, fournir le cadre juridique et réglementaire adéquat, préparer des marchés et effectuer des achats dans les délais, préparation du plan de communication du Ministère...

Indicateur 4.1.1: Taux des services offerts à distance :

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Taux des services offerts à distance	Taux	37.9%	42.5%	42.5%	44.8 %	105,4%	44,8%	47,1%

Définition de l'indicateur : le nombre de services rendus à distance par le ministère par rapport au nombre total de services rendus par le ministère et publiés au Journal officiel

Mode de calcul de l'indicateur : le nombre de services fournis à distance par le ministère / le nombre total de services fournis par le ministère et publiés au Journal officiel.

Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : direction de l'informatique.

Le taux de services offerts à distance au ministère vise à soutenir les efforts consentis par ce dernier pour rapprocher ses services du citoyen, en travaillant sur la numérisation de ses différents services. La stratégie du ministère est de mettre annuellement au moins deux nouveaux services en ligne, 35 services sur 87 services ont été mis en ligne jusqu'à 2019, et pour 2020, deux services ont été réalisées pour porter le total à 37 et qui sont :

- Un formulaire en ligne de dépôt des candidatures des étudiants internationaux souhaitant s'inscrire dans les universités publiques tunisiennes en contrepartie du paiement des frais de scolarité pour l'année universitaire 2020-2021.

- Programmation des services web pour échanger des données entre les différentes bases de données des œuvres universitaires et la base de données d'orientation universitaire.

L'inclusion de deux services à distance par an augmentera le pourcentage de services fournis à distance, mais ce rythme est considéré comme relativement faible, et ce, principalement à cause de la complexité du manuel de procédures des services, ce qui ne facilite pas la mise de ces services en ligne

Indicateur 4.1.2 Taux d'évolution des dépenses de l'énergie (électricité, eau, tél)

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Taux d'évolution des dépenses de l'énergie (électricité, eau, tél)	Taux	21%	-4.42%	17.18%	-9.22%	-53.6%	-1.64%	-1.67%

Définition de l'indicateur : l'évolution des crédits dépensés pour la consommation de l'énergie (électricité, eau, tél) dans l'administration centrale.

Mode de calcul de l'indicateur : les crédits relatifs à l'énergie consommée) de l'année en cours (électricité, eau, tél) -les crédits relatifs à l'énergie consommée de l'année précédente (Q-1) / les crédits relatifs à l'énergie consommée de l'année précédente (Q-1) *100

La source des données pour le calcul de l'indicateur : Direction de l'Appui et des prestations.

- L'indicateur connaît une baisse, atteignant -9,22% en 2020 contre -4,42% en 2019 malgré l'augmentation des crédits consommés pour l'énergie (électricité, eau, tél), résultant principalement de la hausse des prix de l'énergie Cette diminution est principalement due aux opérations de maintenance nécessaires en plus de quelques campagnes de sensibilisation pour la compression des dépenses énergétiques, notamment en vue de la hausse annuelle des prix de l'énergie.

Indicateur 4.1.3 Consommation moyenne des voitures de service en carburant par 100km :

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Consommation moyenne des voitures de service en carburant par 100 km	Taux	8.31 %	7.79%	7.61%	7.59%	99.73%	7.14%	6.34%

- Définition de l'indicateur : le taux moyen de consommation du carburant par les voitures de service par rapport au nombre de kilomètres parcourus.

- Mode de calcul de l'indicateur : (quantité de carburant consommée/nombre de kilomètres parcourus) *100.

- La source des données pour le calcul de l'indicateur : Direction de l'Appui et des prestations.

Analyser les résultats de l'indicateur :

Dans le cadre de la rationalisation de la consommation énergétique, le taux de consommation de carburant des voitures de l'administration centrale a été réduit de 0,2% par rapport à l'année 2019. Le ministère a mis en place le système GPS et le système GS/ PARC et a adopté la Carte AGILIS, ce qui a permis de réduire le taux de consommation de carburant pour

atteindre 7,59 % en 2020 contre 7,79 % en 2019, en effet la distance parcourue en 2020 est de (428 948 km) et la quantité de carburant consommée est de 32 567 litres.

Analyse de l'Objectif efficience et efficacité du programme « Pilotage et appui » :

D'une manière générale, on peut dire que les indicateurs de l'objectif ont atteint des résultats significatifs par rapport aux estimations, et cela est principalement dû aux efforts déployés par le ministère pour la rationalisation de la consommation d'énergie, notamment face à des difficultés que connaissent les finances publiques, ce qui a contribué à réduire la consommation d'énergie. D'autre part, malgré les efforts déployés pour développer les services à distance les résultats ne sont pas satisfaisants en raison du manque des ressources humaines spécialisées dans le développement de logiciels.

Objectif 4.2 : Maitriser la masse salariale :

Il regroupe toutes les activités qui conduisent à améliorer la gestion des ressources humaines, et par la suite, à maîtriser la masse salariale (formation, nouveaux recrutements, départs, avancement de carrière ...)

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
: 4.2.1 Taux d'exécution du plan de formation	Taux	59.78 %	%46.8	%68	18.67 %	27.45%	72%	75%

- **Définition de l'indicateur** : Taux d'exécution du plan de formation par rapport au nombre total de formations programmées.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre de sessions formations exécutées / le nombre total de sessions formations programmées

- **Source des données pour le calcul de l'indicateur** : Direction des Ressources Humaines.

Au cours de l'année 2020, l'administration centrale et les établissements ont organisé environ 118 formations réparties sur 28 domaines de formation, sachant que le nombre de formations exécutés pour les services centraux est de 10 sessions de formations sur un total de 60 sessions programmées, soit un taux d'exécution de 16,66 % répartis sur 18 domaines de formation. L'indicateur de Taux d'exécution du plan de formation a atteint 18,67%, contre

68% en estimation pour l'année 2020. Cette insuffisance est due aux raisons suivantes :

- les effets de covid 19 pendant 2020.
- Le retard dans l'approbation du plan annuel de formation.

Pour éviter une baisse de l'indice, le Ministère a pris les mesures suivantes :

- Annoncer un appel d'offres pour assurer 27 sessions de formations sur les 60 inscrites au plan annuel de formation pour l'année 2020, tout en réduisant le nombre de participants et en veillant à la mise en œuvre du protocole sanitaire
- adopter les procédures de négociation directe pour les axes de formation urgents inscrits au plan de formation pour l'année 2020. et dont l'appel d'offres a été déclaré infructueux pour deux années consécutives

Organisation des sessions de formation à distance pour prévenir le virus Corona.

Augmenter les crédits alloués à la formation, tout en appelant les universités et les centres de recherche à mettre en œuvre leurs plans de formation afin d'élargir la base de participants aux formations.

- Valoriser la formation interne notamment au niveau régional.
- Améliorer le pourcentage des participants aux formations et leur permettre de participer à plus d'une formation par an et diversifier les domaines de formation, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la gestion financière et administrative, des nouvelles technologies et de la gestion de projet.

Indicateur 4.2.2 : Evolution des crédits alloués aux heures supplémentaires par rapport à la masse salariale :

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Evolution des crédits alloués aux heures supplémentaires par rapport à la masse salariale	Taux	4.71%	5.92%	3.55%	3.70%	95.9%	3.22%	2.88%

Définition de l'indicateur : Cet indicateur concerne les crédits **alloués aux** heures supplémentaires par rapport à la masse salariale.

Le mode de calcul de l'indicateur : les crédits **alloués aux** heures supplémentaires / la

masse salariale

La source des données pour le calcul de l'indicateur : La Direction Générale des services Communs.

Analyse de l'indicateur :

En 2020, le pourcentage des crédits **alloués aux** heures supplémentaires par rapport à la masse salariale atteint 3,70 %, contre 5,92 % en 2019.

Analyse des résultats de l'objectif maîtriser la masse salariale :

Les indicateurs liés à cet objectif varient en termes de résultats, alors que des résultats significatifs ont été atteints pour l'indicateur **évolution des crédits alloués aux heures supplémentaires par rapport à la masse salariale avec un taux de réalisation de 95,9%**. Et cela nous permet de voir l'apport du ministère dans la politique générale de l'État pour la maîtrise de la masse salariale, l'indicateur « Taux d'exécution du plan de formation » par contre a enregistré un faible taux de réalisation, principalement due à la situation sanitaire en 2020 avec le déclenchement de l'épidémie de Corona.

Objectif 4.3: Améliorer la gestion des crédits, des espaces et des équipements :

L'objectif comporte les activités qui conduisent à optimiser l'exécution et le suivi du budget du ministère en améliorant le rythme de consommation des crédits.

4.3.1 La durée moyenne d'exécution des marchés relatifs à l'acquisition d'équipements :

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Indicateur: 4.3.1 La durée moyenne d'exécution des marchés relatifs à l'acquisition d'équipements	nombre	11 mois	11 mois	12 mois	11 mois	109%	11 mois	10 mois

Définition de l'indicateur : La durée moyenne d'exécution des marchés relatifs à l'acquisition d'équipements par rapport au nombre total des marchés.

Mode de calcul de l'indicateur : la durée totale de la réalisation des marchés publics pour les 3 dernières années/ le nombre total des marchés publics au cours des trois dernières années.

La source des données pour le calcul de l'indicateur : La Direction Générale des Bâtiments et de l'Équipement.

Le délai retenu pour la réalisation des marchés publics est la durée entre la date d'annonce du marché et la date d'obtention de l'avis définitif de la commission des marchés.

Cet indicateur a été calculé sur trois ans 2018-2019-2020.

Le calcul de l'indicateur comprenait 24 appels d'offre et consultations, dans lesquelles l'avis final de la commission des marchés, a été obtenu.

Cette période a duré 7 721 jours.

Douze mois ont été fixés comme estimation de la période moyenne de réalisation des achats publics pour 2020, et 11 mois ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 109%.

Cette réalisation reste loin du délai réglementaire estimé à environ 04 mois : 45 jours pour l'annonce du concours + 60 jours pour l'évaluation des offres (la durée de validité des offres est fixée à 120 jours conformément à l'arrêté n°1039 de 2014 réglementant les marchés publics) + 20 jours pour obtenir l'avis de la commission des marchés compétente (selon le décret n°1039 de 2014 réglementant les marchés publics).

Sachant que la période estimée selon la réglementation et les procédures en vigueur est considérée comme irréaliste, compte tenu de l'importance des appels d'offres en termes de nombre d'équipements et de participants, néanmoins une amélioration de cet indicateur peut être apportée, notamment en réduisant la période de l'évaluation et le nombre des réunions des commissions des marchés compétentes, notamment ministériels.

Indicateur : 4.3.2 taux d'exécution des acquisitions d'équipements scientifiques

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
taux d'exécution des acquisitions d'équipements scientifiques	Taux	62%	63%	70%	69%	99%	75%	80%

- **Définition de l'indicateur** : taux d'exécution des acquisitions d'équipements scientifiques par rapport au nombre total d'équipements dont l'acquisition était programmée au cours des trois dernières années.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'équipements acquis/le nombre d'équipements dont l'acquisition était programmée au cours des trois dernières années.

La source des données pour le calcul de l'indicateur : La Direction Générale des Bâtiments et de l'Équipement.

Analyse des résultats de l'indicateur :

- Les achats réalisés sont représentés en nombre d'équipements objets des résultats de l'évaluation des offres, qui ont obtenu l'avis définitif de la commission des marchés compétente.

- Cet indicateur a été calculé sur trois ans 2018-2019-2020.

- Le calcul de l'indicateur comprenait 24 appels d'offres et consultations, dans lesquels l'avis final de la commission des marchés a été obtenu.

- L'acquisition de 703 appareils a été programmée.

- Les résultats de l'évaluation des offres et les avis des commissions ont conduit à l'approbation de l'acquisition de 484 appareils.

Les estimations d'acquisition ont été de 70 % en 2020 alors que 69 % ont été réalisés au cours des trois années concernées, soit 99 % des estimations.

Le pourcentage de réalisation est considéré comme insatisfaisant, étant donné que chaque appareil répond à un besoin pour les programmes de formation et de recherche scientifique.

Cela peut être dû à trois raisons liées à :

- La définition des caractéristiques techniques qui conduisent au non-réception des offres ou à la réception des offres non conformes.
- La difficulté de fixer les estimations financières de l'équipement scientifique, ce qui se traduit par le rejet de certaines offres pour dépassement des estimations.
- La durée longue de l'évaluation des offres ainsi que des réunions des commissions de marchés compétentes, conduit à l'annulation de l'acquisition de certains équipements en cas où les soumissionnaires ne prolongent pas la validité de leurs offres.

Il est possible d'améliorer cet indicateur, notamment en précisant la description des caractéristiques techniques et des estimations financières des équipements et en réduisant les délais d'évaluation et des réunions des commissions de marchés compétentes, notamment la commission ministérielle.

Indicateur 4.3.3 :Taux d'établissements d'enseignement supérieur disposant d'espaces permanents :

Indicateurs de Performance	Unité d'indicateurs	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Comparaison entre Prévisions 2020 et Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Taux d'établissements d'enseignement supérieur disposant d'espaces permanents	Taux	84,48%	84,5%	86,78%	84,5%	97,37%	89,66%	95,4%

- **Définition de l'indicateur** : le pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur disposant d'espaces permanents par rapport au nombre total d'établissements d'enseignement supérieur.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'établissements d'enseignement supérieur disposant d'espaces permanents / le nombre total d'établissements d'enseignement supérieur.

La source des données pour le calcul de l'indicateur : La Direction Générale des Bâtiments et de l'Equipement.

Analyse des résultats de l'indicateur :

-Le pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur disposant d'espaces permanents atteint 84,5% en 2020 du total des établissements d'enseignement supérieur, soit un taux de réalisation de 97,37% par rapport aux estimations.

- La non atteinte du taux de réalisation prévu pour 2020 est dû aux difficultés de préparation des dossiers de référence des projets, et principalement du programme fonctionnel, les fiches techniques les levés topographique, le sondage géotechnique et les titres des propriété des terrains.

-Les délais longs qui nécessite la désignation des concepteurs architecturaux, ce qui impacte les délais des études architecturales et techniques.

-Difficultés rencontrées pour l'achèvement les constructions en cours.

Analyse des résultats de l'objectif : Améliorer la gestion des crédits et des espaces

-Cet objectif a enregistré des résultats positifs, et ses indicateurs ont atteint 99 % par rapport

aux estimations ceci est dû au respect des délais fixés pour la mise en œuvre des marchés publics et une meilleure gestion des difficultés rencontrées dans les différentes étapes des marchés publics. et la bonne estimation financière du coût des équipements scientifiques ce qui a réduit le rejet des offres qui dépassent largement les estimations positives de la recherche et de l'enseignement.

Le ministère continue ses efforts pour permettre aux institutions universitaires de disposer d'espaces permanents respectant les conditions pédagogiques nécessaires.

II. Présentation de l'exécution du budget de programme :

Au cours de l'année 2020, le taux de consommation des crédits de paiement pour le Programme s'est élevé à 132,44 %, contre un taux qui ne dépasse pas 36,28 % pour les crédits d'engagement pour les raisons évoquées précédemment. Cela s'explique par le pourcentage de réalisation enregistré pour les dépenses d'investissement, qui a dépassé 355%, des crédits supplémentaires ont été accordés pour régler les dépenses liées à la transmission des données, ainsi que pour poursuivre la mise en œuvre du projet de développement de la gestion des structures d'enseignement supérieur.

En revanche, ce pourcentage n'a pas dépassé 50 % pour les dépenses de gestion et 80,36 % pour les dépenses d'interventions, en raison de la baisse de certaines activités due à la pandémie sanitaire.

Les tableaux suivants présentent les différents pourcentages de réalisation enregistrés pour le programme pilotage et appui selon la nature des dépenses.

Tableau3: Exécution du budget du programme pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition par nature des dépenses

Unité: Mille dinars

Intitulé des dépenses		Prévisions 2020 LFC 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux d'exécution (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	30185	17439	-12746	57,77%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	8952	4469	-4483	49,92%

Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	830	830	0	100,00%
	Crédits de paiement	830	667	-163	80,36%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	220204	67745	-152459	30,76%
	Crédits de paiement	13605	48374	34769	355,56%
Total	Crédits d'engagement	260171	90483	-169688	34,78%
	Crédits de paiement	53572	70949	17377	132,44%

Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Tableau4: Exécution du budget du programme pour 2020 par rapport aux estimations
Répartition par sous-programmes et par activités

Sous programme	Intitulé des activités	Prévisions 2020 LFI 2020 (1)	Prévisions 2020 LFC 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
					Montant (2)-(1)	Taux d'exécution (2)/(1)
Pilotage et appui	Pilotage des activités centrales	12912	10352	47175	36823	455,71%
	Ressources humaines	7519	7519	2053	-5466	27,30%
	Fonctionnement , logistiques, batiments et équipements	18630	18415	7717	-10698	41,91%
	Système d'information	16736	16236	12939	-3297	79,69%
	Publication universitaire	1050	1050	1065	15	101,43%
Total		56847	53572	70949	17377	132,44%

Sans prise en compte des ressources propres des établissements

Certaines activités ont connu des taux de réalisations faibles, comme l'activité de politique et gestion des ressources humaines ainsi les services logistiques, les bâtiments et équipements. Alors que l'activité Pilotage des Services centraux a connu un taux de consommation d'environ 455%, des crédits supplémentaires ont été alloués dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du projet de développement du management dans les établissements d'enseignement supérieur (PAQ DGSU).

III. Les Orientations futures pour l'amélioration de la performance :

❖ Les problèmes les plus importants liés à la mise en œuvre du programme :

Pour le premier objectif : Efficacité et efficience du programme « pilotage et appui »

- L'absence de mise à jour de la liste des services fournis par la mission et la complexité des

manuels de procédures relatives aux services fournis à distance par le ministère, ce qui entraîne la difficulté de fournir les services en ligne.

- Le manque des compétences spécialisées dans le domaine de la programmation.
- Le manque de compétences dans le domaine de l'informatique et de la gestion des réseaux au niveau des institutions universitaires
- L'indicateur lié à la rationalisation de la consommation de l'énergie ne reflète pas réellement l'effort fourni pour réduire la consommation d'énergie, à cause de l'augmentation continue des prix de l'électricité, de l'eau et de communication téléphonique, ce qui ne reflète pas suffisamment l'impact financier de la rationalisation énergétique.
- L'indicateur de la rationalisation de la consommation du carburant concerne uniquement les voitures de l'administration centrale et ne montre pas clairement les efforts consentis par la mission pour rationaliser la consommation d'énergie dans les différentes structures sous sa tutelle.

Pour le deuxième objectif : Maîtriser la masse salariale :

- Une mauvaise répartition du calendrier des formations et un retard dans la réalisation des plans de formation pour certaines universités, offices des œuvres universitaires et centres de recherche.
- manque des structures de formation pour certaines spécialités et manque de précision au niveau des cahiers des charges relatifs à la formation
- un faible taux d'exécution des programmes de formation au niveau des universités
- Difficultés liées à la détermination des besoins en heures supplémentaires vu qu'elles sont soumises au pouvoir discrétionnaire des présidents d'universités et d'établissements.

Pour le troisième objectif: Améliorer la gestion des crédits des espaces et des équipements:

Problématiques liées à l'acquisition des équipements

- Le manque de formation spécifique sur les procédures appliquées à l'acquisition des équipements.
- L'absence de référentiels unifiés d'identification des besoins en fonction des programmes pédagogiques et de recherche :
- Publication de l'appel à la concurrence dans des journaux à tirage restreint selon la règle de moins disant seulement et en absence d'autres critères.
- Non disponibilité des membres des commissions d'évaluation pour assurer la continuité de

leurs travaux

- La multiplicité des intervenants dans la signature des contrats de marché
- Le retard dans les procédures de réception définitive des équipements par les institutions

Problématiques liées à la maintenance des équipements et matériels :

- Le manque d'agents de laboratoires chargés de suivre l'exploitation des équipements et insuffisance des crédits alloués aux établissements pour établir des contrats de maintenance des équipements avec des sociétés privées

- Problématiques concernant les bâtiments :

- Non achèvement des travaux pour certains projets conformément au planning
- Absence d'un programme et des mécanismes claires pour le suivi de l'exploitation des espaces et de leur maintenance
- Absence de précision lors de l'élaboration du programme fonctionnel et technique concernant les caractéristiques techniques (espaces spécifiques, équipements à installer tels que les laboratoires et les ateliers)
- Dépassement du coût prévisionnel du projet par rapport aux crédits alloués.
- Problèmes liées aux entreprises chargés des travaux et des défaillances techniques des promoteurs

❖ **Mesures et activités à entreprendre pour surmonter les problématiques liées à la mise en œuvre du programme et l'amélioration de la performance à l'avenir :**

Pour le premier objectif : Efficacité et efficience du programme « pilotage et appui »

- Qualifier et renforcer les ressources humaines spécialisées dans le développement des logiciels Web, qui représente l'un des facteurs les plus importants permettant une plus grande efficacité pour l'atteinte des valeurs cibles.
- L'élaboration d'un plan d'action pour développer le système d'information du ministère et améliorer les mécanismes d'échange de données avec tous les établissements sous tutelle.
- Développer et mettre en place des systèmes pour l'analyse de l'information et qui constituent un appui essentiel pour la prise de décision.
- Développer de la base du système de suivi de la transmission des données au centre Al-Khawarizmi.
- continuer la rationalisation de la consommation d'énergie en adoptant les cartes de recharge «agilis» et le suivi de l'usage des voitures de service avec le système «GPS».

Pour le deuxième objectif : Maîtriser la masse salariale :

- Développer davantage les procédures de suivi des plans de formation,
- Le recours à la négociation directe sur les thèmes de formation inclus dans les cahiers de charges et dont les appels d'offres ont été déclarés infructueux pendant deux années consécutives.
- tenir compte lors de La révision des organigrammes des universités et des centres de recherche de la création d'un service chargé de la formation afin de faire face à l'insuffisance des ressources humaines chargées du suivi et de l'exécution des plans de formation des universités, offices d'œuvres universitaires et centres de recherches, en nommant un cadre pour faire le suivi des plans de formation et pour la coordination avec l'administration de centrale
- Renforcer le cadre chargé du suivi du dossier de la formation dans l'administration centrale, étant donné qu'il y a un seul service dans la direction des ressources humaines chargé de la formation.
- augmenter les crédits alloués à la formation pour certaines structures afin de pouvoir compléter leurs plans de formation.
- Encourager la formation interne en permettant aux cadres du ministère de former dans des domaines spécifiques comme l'informatique, la gestion budgétaire par objectifs, les marchés publics...
- Réduire les heures supplémentaires moyennant une bonne répartition des heures d'enseignement.
- Mettre en place un système d'information pour assurer le suivi des heures supplémentaires.

Pour le troisième objectif: Améliorer la gestion des crédits, des espaces et des équipements :

En ce qui concerne l'acquisition des équipements les propositions les plus importantes sont les suivantes:

- Mettre en place un système de gestion des équipements scientifiques..
- Suivi de l'exploitation des équipements : fonction, taux d'exploitation et maintenance
- Créer un comité national pour l'identification des besoins et les spécifications techniques des équipements destinés aux restaurants et des foyers universitaires au niveau des offices d'œuvres universitaires
- Doter les structures d'un nombre suffisant d'agents spécialisés chargés du suivi de

l'exploitation des équipements.

- créer un service au niveau de chaque établissement chargé de l'exploitation et de la maintenance des équipements

- Créer un service central au niveau de l'université qui s'occupe de la coordination entre les structures susvisées au niveau des établissements universitaires.

- Mettre en place un système de maintenance des équipements au sein des établissements en capitalisant les expertises du cadre enseignant chercheurs et technique en complémentarité avec les contrats de maintenance avec des sociétés spécialisées

En ce qui concerne les bâtiments, les propositions les plus importantes sont :

- Finalisation de la réalisation de certains locaux lancée depuis les deux dernières années.

- Finalisation des projets qui sont encore en cours d'études pour ce qui est des bâtiments en location actuellement

Annexes

Annexe N°1

Evolution du classement des universités tunisiennes dans le classement URAP (2011-2020)										
www.urapcenter.org										
Université	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tunis El Manar	1837	1798	1652	1557	1557	1060	1030	703	689	595
Sfax	1872	1778	1455	1301	1301	1121	1014	761	744	686
Monastir		1987	1788	1649	1649	1235	1230	1176	1002	860
Carthage			1990	1904	1904	1414	1338	1355	1067	923
Manouba						1459	1613	1639	1642	1551
Sousse						1767		1693	1749	1576
Tunis			1981	1984	1984	1561	1780	1901	1940	1663
Gabes									1905	1940

Annexe N°2

Distinction des universités tunisiennes dans certains domaines de recherche

Domaines de recherche	Université de Tunis El Manar	Université de Sfax	Université de Carthage	Université de Sousse
Sciences et technologies alimentaire		101-150	201-300	
Génie minière		150-200		
Génie mécanique	301-400	301-400		
Mathématiques	401-500			
Sciences vétérinaires	201-300			
Santé publique	301-400			
Médecine clinique	401-500			
Sciences économiques				401-500

Annexe N°3

Répartition des projets financés dans le cadre de la coopération internationale

Financements payés au profit des projets de recherche nouveaux et en continuation

Dans le cadre des programmes de coopération bilatérale en 2020

	Nombre de projets	Volume de crédit (M.D)
Coopération Tunisio-Algérienne	14	420
Coopération Tunisio-Marocaine	26	650
Coopération Tunisio-Sud-Africaine	6	360
Coopération Franco- Tunisienne PHC-UTIQUE	56	656,5
Coopération Franco- Tunisienne PICS		
Coopération Tunisio-Allemande	3	374.3
Coopération Tunisio-Portugais	15	150
Coopération Tunisio-Turque	5	150
Coopération Tunisio-Sud-Coréen		
Coopération Tunisio-Indien		
Total	125	2386,5

Financements payés au profit des projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération multilatérale en 2020

Programme	Réalizations 2020	
	Nombre de projets	Volume de crédit (M.D)
Programme de coopération multilatérale Franco-Maghrebin PHC-Maghreb	14	214
Programme Union Européenne ERANET Med	13	365,5
Programme Union Européenne ARIMNET2	6	207
Programme Union Européenne PRIMA	39	2850
Programme Union Européenne WATER JPI	1	45
Total	73	3681,5

Annexe N°4

Répartition des fonds alloués aux structures de recherche en fonction de la nature de la structure

Evolution du nombre de laboratoires et d'unités de recherche par rapport au budget réalisé (en MD)					
Année budgétaire	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de laboratoires de recherche	314	329	392	422	447
Nombre d'unités de recherche	327	304	217	121	93
Crédits ouverts (MD)	23000	14000	17500	20000	20500
Crédits consommés (MD)	21900	12971	16825	18004	20518
Taux d'exécution (%)	95.2	92.6	96.1	90	100.08%

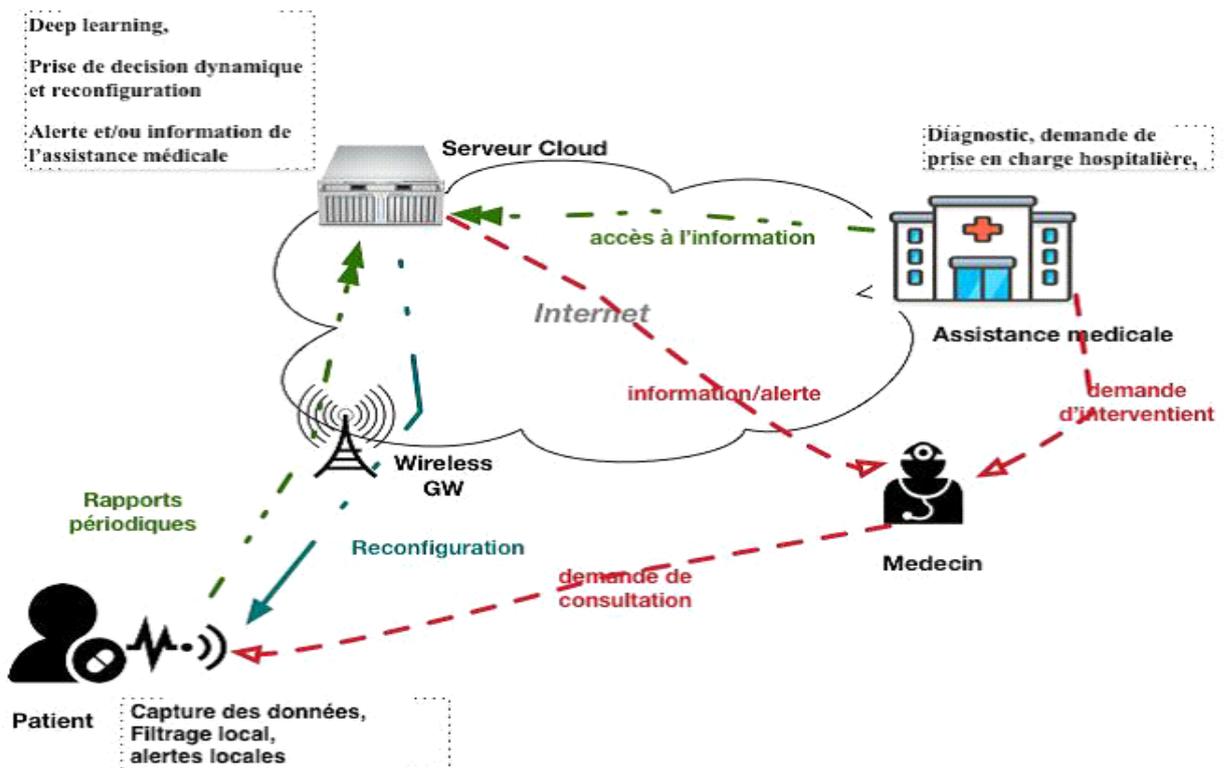
Annexe N°5

Quelques résultats liés à des projets de recherche et de rénovation pour contrer la pandémie de Covid 19

Les rapports d'avancement d'un certain nombre de projets ont mis en évidence des résultats prometteurs tels que le projet de génération de dioxyde d'oxygène, et l'équipe de recherche a préparé un prototype industriel qui a été testé avec succès.



Le chef de projet Télémeédecine et objets a présenté l'avancée du projet, qui permettra de limiter les déplacements des patients et de suivre à distance leur état de santé par le médecin direct, comme le montre le graphique suivant :



Annexe N°6 : Liste des travaux les plus importants dans les établissements de œuvres universitaires

Nom de la cité et du foyer	Type d'intervention	Crédits alloués en M. D	Situation actuelle du projet
Foyer universitaire Bardo 2	Aménagement	800	En cours de dossier de référence
Foyer universitaire Bardo 3	Aménagement	185	En train de poster une consultation
Foyer universitaire Zouhour	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	800	Les travaux sont terminés à 100% et le projet est en cours de réception définitive
	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	500	Avancement des travaux de 20%, avant la résiliation de la transaction.
Foyer universitaire Fattouma Bourguiba Mutuelle ville	Aménagement (1 ^{ère} tranche)	800	En cours de demande d'offres
	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	800	En cours de préparation du dossier de référence
Cité universitaire Haroun Rachid	Aménagement (1 ^{ère} tranche)	2000	Réception provisoire des travaux
	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	3500	En train de compléter le dossier de référence
Cité universitaire	Aménagement (4 ^{ème} tranche)	3600	En cours d'études

Ras Tabia	tranche)		
Cité universitaire Ecole supérieur des maîtres	Aménagement	200	En cours de préparation du dossier de référence
Foyer universitaire Yasmine	Aménagement	2500	En cours de préparation du dossier de référence
Foyer universitaire Omrane Supérieur 1	Aménagement	1000	En cours d'étude et de test du bâtiment
Foyer universitaire Omrane Supérieur 2	Aménagement	1000	Le dossier de référence a été mis à jour et les études ont commencé
Nouveau Foyer universitaire du Kef	Construction-Extension	10278	Taux d'avancement des travaux de 80 %
Foyer universitaire Sicafiniriadu Kef	Acquisition de bâtiments (3 bâtiments)	1500	Début des études
Foyer universitaire Omrane Supérieur 3	Aménagement (1ère tranche)	500	La réception finale des travaux
	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	630	Les travaux sont terminés dans la période de garantie
	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	800	Réalisation des examens en cours
Foyer de la cité universitaire Hammam Al-Shat	Aménagement	746	En cours d'études et annonce de l'appel d'offres
Foyer universitaire El-Mourouj	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	670	La période de garantie a été prolongée et toutes les réservations ont été levées Il est en train d'être exploité.
	Aménagement (4 ^{ème} tranche)	1765	
Cité universitaire El-Mourouj	Aménagement	400	En cours d'études
Foyer de la cité universitaire El-Mourouj	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	500	Dans la période de garantie – Entré dans la phase d'exploitation
	Aménagement (4 ^{ème} tranche)	777	Taux d'avancement des travaux de 70 %
	Aménagement (5 ^{ème} tranche)	4800	Commencer à préparer les études
Foyer universitaire Chawki-Ariana	Aménagement (1ère tranche)	1800	100 % des travaux terminés
	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	4986	Appel d'offres en cours
Foyer universitaire Sidi Thabet	Construction-Extension	6200	Début des travaux le 19 février 2021
Foyer universitaire des étudiantes Manouba	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	800	Avancement des travaux 95%
	Aménagement (4 ^{ème} tranche)	1500	Appel d'offres en cours
Foyer universitaire Ibn Zahra à Manouba	Aménagement (1ère tranche)	1000	Réception provisoire du projet de 98%
	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	1000	Réception définitive du projet de

	tranche)		100%
	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	4200	En cours de préparation du dossier de référence
Foyer universitaire Hasen Nouri Bizerte	Construction-Extension	6500	Etudes en cours
Cité universitaire Mateur	Aménagement (1 ^{ère} tranche)	600	Achèvement des travaux et réception provisoire
	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	650	En cours d'achèvement des travaux de chauffage de l'eau (95 %)
Foyer universitaire Siliana	Extension	10400	Taux d'avancement des travaux de 70 %
Cité universitaire Bellarigla Jendouba	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	800	Etudes en cours
	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	150	En coordination avec les directions régionaux
Foyer universitaire Mahmoud Messaoudi		3500	En cours de préparation du dossier de référence
Cité universitaire Mahmoud Messaoudi		200	Pendant la période de garantie
Foyer universitaire à Kasserine	Préparation des unités de santé	1000	Etudes en cours
Foyer universitaire Sbitla	Aménagement	600	Etudes en cours
Foyer universitaire Sbitla	Construire du stade	90+ 120	En cours d'annonce de la l'appel d'offres
Foyer universitaire Sabra Kairouan	Aménagement	1600	Taux d'avancement des travaux de 85%
Foyer universitaire Okba Kairouan	Aménagement	600	Fin des travaux 100%, dans la période de garantie
Foyer universitaire Ibn Jassar Kairouan	Aménagement	200	Préparation du dossier de l'appel d'offres en cours
Foyer universitaire Ibn Rachik Kairouan	Aménagement	1000	Etudes en cours
Foyer universitaire Sahloul-sousse	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	1200	Fin des travaux de 100 % et réception provisoire
	Aménagement (4 ^{ème} tranche)	1200	Lancement des travaux
Foyer universitaire Riadh Sousse	Aménagement	700	Réception provisoire
Foyer universitaire Riadh des roses Sousse	Aménagement	51	Fin des travaux de 100 % et réception provisoire
Foyer universitaire Ghazali Sousse	Aménagement (2 ^{ème} tranche)	800	Fin des travaux de 100 % et réception provisoire
	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	1000	Taux d'avancement des travaux de 25%
Office des Œuvres	Construction du	2500	Appel d'offres en cours

Universitaire pour le Centre	siège		
Foyer universitaire Bassatine Monastir	Aménagement	450	Taux d'avancement des travaux de 30%
Foyer universitaire Skanes Monastir	Construction-Extension	5500	Termes de référence en cours
Foyer universitaire Ali Nouri Sfax	Aménagement - Installation du gaz naturel	150	Appel d'offres en cours
Foyer universitaire pôle technologique Sfax	Concentration des pistes d'aide	500	Termes de références en cours de préparation
	Construction-extension	14000	
Foyer universitaire Ibn Abi Sarh Gabès	Aménagement (3 ^{ème} tranche)	300	Taux d'avancement des travaux de 15%
Foyer universitaire Omar Ibn Khattab Gabès	Construction-Extension	1100	Taux d'avancement des travaux de 30%
Foyer universitaire El Nakhil Gabès	Mise en place d'un théâtre en plein air	500	Termes de références en cours de préparation
Foyer universitaire Kebili	Aménagement	500	Termes de références en cours de préparation
Département régional des œuvres universitaires à Gafsa	Construction-Extension	250	Dans le processus de préparation des procédures de transaction
Foyers universitaires Ibn Mandhour, Ahmed Tifachi et restaurants universitaires Ibn Rushd et Ibn Arafa à Gafsa	Concentration du réseau de gaz	350	Taux d'avancement des travaux de 65%
Foyer universitaire de l'Institut supérieur des sciences et technologies de l'énergie à Gafsa	Entretien des canaux d'eau et Installation du réseau de gaz naturel	Coût 139	Etudes en cours
	Maintenance du réseau électrique	Coût 129	Etudes en cours

**Annexe 7 : Répartition des restaurants universitaires et des repas distribués
quotidiennement par gouvernorats**

Gouvernorats	Nombre de restaurants universitaires	Nombre de repas distribués quotidiennement	Nombre total d'inscrits dans chaque Région	Taux des bénéficiaires du repas
Ben Arous	6	3063	4099	74,72 %
Zaghouan	1	510	1334	38,23 %
Kef	2	2003	3437	58,27 %
Bizerte	3	5814	6850	84,87 %
Jendouba	2	1514	5916	25,60 %
Beja	1	562	1687	33,30 %
Siliana	1	765	1263	60,57 %
Nabeul	4	2833	9579	29,57 %
Manouba	2	3558	13726	25,92 %
Tunis	11	10881	53554	20,30 %
Ariana	3	1391	7673	18,12 %
Sidi Bouzid	2	1158	1249	92,70 %
Mahdia	2	3152	7003	45 %
Sousse	6	4205	26549	15,83 %
Monastir	5	5702	13941	40,9 %
Kairouan	4	5130	7093	72,32 %
Kasserine	3	2606	2201	% 118,4
Gabès	4	6371	11916	53,46 %
Tozeur	1	500	685	73 %
Gafsa	2	2699	8041	33,56 %
Sfax	9	9044	29738	30,40 %
Tataouine	1	1800	1080	166 %
Kebili	1	197	236	80,47 %
Médenine	3	2662	3054	87,16 %
Total	79	78120	221904	35,2 %

Annexe N°8 : Liste des projets programmés pour la mise à niveau les restaurants

Restaurant universitaire	Nature de l'intervention	Crédits alloués en Dinars	Situation actuelle du projet
Restaurant universitaire de l'IHEC	Aménagement	800	La réception provisoire du projet a été achevée après l'achèvement des travaux
Restaurant universitaire Ras Tabia	Aménagement	2500	Le projet est actuellement suspendu.
Restaurant universitaire Omrane supérieur	Construction/extension	2600	Taux d'avancement des travaux de 40%
Restaurant universitaire de El-Mourouj	Aménagement (4 ^{ème} tranche)	800	En cours de travail
Restaurant universitaire à Nabeul	Aménagement	2000	Lancement d'études
Restaurant universitaire Sidi Thabet	Construction/extension	3100	Les travaux sont terminés à 100% et la Réception définitive réalisée
Restaurant universitaire 2 mars Ariana	Construction/extension	3800	En période de garantie
Restaurant universitaire HsenNouri Bizerte	Construction/extension	300	Etudes en cours
Restaurant universitaire Hannibal Kef	Aménagement	340 (coût)	Des procédures techniques détaillées ont été approuvées
Restaurant universitaire ibn khaldun Sidi Bouzid	Aménagement	700	Etudes en cours
Restaurant universitaire à Sidi Bouzid	Aménagement	2300	Les travaux sont terminés à 100%, et dans la période de garantie.
Restaurant universitaire à Kasserine	Aménagement	550	En train de mise à jour du programme de carrière
Restaurant universitaire Sabra Kairouan	Construction/extension	3450	Levée des réserves et réception définitive réalisées
Restaurant universitaire Fatouma Bourguiba à Monastir	Construction/extension	2000	Taux d'avancement des travaux de 30%
Restaurant universitaire Rajesh	Construction/extension	2500	Pendant la période de garantie
Restaurant universitaire de l'Institut supérieur des sciences et technologie de l'énergie de Gafsa	Construction/extension	1800	Taux d'avancement des travaux de 95%
Restaurant universitaire Kahaireddine Tounisi Djerba	Extension	270	Appel d'offres en cours
Restaurant universitaire Ali Charfi Sfax	Aménagement	552	Fin des travaux en attente de mise en réseau gazière
Restaurant universitaire Ibn Jazzar Sfax	Aménagement	549	Réception définitive réalisée du projet

Restaurant universitaire cité Al-Manara à Sfax	Construction/extension	800	Taux d'avancement des travaux de 80%
Restaurant de la cité universitaire Omar ibn Khattab Gabes	Construction/extension	3000	En coordination avec les directions régionaux

Annexe N°9 : Liste des manifestations culturelles et sportives les plus importantes

Niveau de la manifestation	Manifestation culturelle et sportive	Partie organisatrice
National	Publication du deuxième numéro du magazine de l'assistance psychologique « Les difficultés d'adaptation des étudiants »	La Direction Générale des Affaires Estudiantines – Les Offices des œuvres universitaires
National	Début des travaux sur la mise en place d'une plate-forme électronique pour l'assistance psychologique à distance	La Direction Générale des Affaires Estudiantines – Les Offices des œuvres universitaires
National	Célébration de la Semaine maghrébine de la santé scolaire et universitaire	La Direction Générale des Affaires Estudiantines Ministère de la Santé publique
National	Achèvement du « brochure de l'assistance psychologique » pour soutenir les étudiants, réduire les répercussions psychologiques, s'adapter à la quarantaine et aux nouvelles mesures préventives	La Direction Générale des Affaires Estudiantines - Psychologues du ministère
National	Ateliers et campagnes de sensibilisation pour lutter contre la pandémie de Corona au profit des étudiants, du personnel et des cadres pédagogiques du ministère	La Direction Générale des Affaires Estudiantines – Les Offices des œuvres universitaires Ministère de la Santé publique
National	La formation de formateurs dans le domaine de la démocratie et la préparation des ambassadeurs pour la Commission électorale indépendante dans le centre universitaire (3 cours de formation)	La Direction Générale des Affaires Estudiantines – Les Offices des œuvres universitaires - Universités - Instance Supérieure Indépendante pour les Élections - Organisation « Konrad Adenauer » - Bureau de formation spécialisée « Medsirat »
National	Participation à la formulation de la Stratégie nationale de prévention de la toxicomanie	La Direction Générale des Affaires Estudiantines Ministère de la Santé publique
National	Participation à la préparation du protocole sanitaire dans le centre universitaire	La Direction Générale des Affaires Estudiantines–Les Offices - Universités Ministère de la Santé publique
National	Cours de formation pour la prévention du suicide au milieu	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (La Direction Générale des Affaires Estudiantines – Les Offices des œuvres universitaires) -

		Ministère de l'éducation - Ministère de la santé publique - Ministère des affaires sociales
National	Réalisation du guide et de la charte de l'étudiant international (5000 exemplaires du guide + 400 exemplaires de la charte)	La Direction Générale des Affaires Estudiantines - Organisation internationale pour les migrations - Observatoire national des migrations - Organisation de la Tunisie terre d'asile - Association des étudiants et des stagiaires africains - Département de médecine scolaire et universitaire - Organisation « Konrad Adenauer », autres organisations, fédérations et associations
National	Contribuer à la révision des statuts et règlements de l'Université tunisienne du Sport Scolaire et Universitaire	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Insertion Professionnelle/Université Tunisienne des Sports Scolaires et Universitaires La Direction Générale des Affaires Estudiantines
Niveau de la manifestation	Manifestation culturelle et sportive	Partie organisatrice
Régional	Compétition à course rural pour les étudiants des institutions de l'Université de Jendouba	Centre universitaire d'animation culturelle et sportive du kef,
Régional	Exposition de mosaïques	Centre universitaire d'art dramatique et d'activités culturelles
International	Tournoi de tennis de table	Direction des œuvres universitaires souk ahras, Algérie
National	Célébrations des journées des nouveaux étudiants	La plupart des établissements universitaires
National	Journée nationale de la santé universitaire	La plupart des établissements universitaires
International	Festival estudiantin de calligraphie	Office des œuvres universitaires du Nord
National	Festival national estudiantin de la course rurale (décembre 2019)	Office des œuvres universitaires du Nord
Régional	Ateliers de peinture, beaux-arts et Pro Design pour les étudiants de Sidi Bouzid et Sousse	Office des œuvres universitaires du Centre
Régional	Forum d'étudiants créatifs en chant individuel à Kasserine	Office des œuvres universitaires du Centre
International	Festival international universitaire du monodrame de Sidi Bouzid	Office des œuvres universitaires du Centre
Régional	Les jours du court métrage et stage dans l'acteur à Kairouan	Office des œuvres universitaires du Centre
Régional	Journées théâtrales estudiantines de Mahdia	Office des œuvres universitaires du Centre

Annexe 10 : Liste des projets liés aux espaces culturels et sportifs universitaires

Espaces culturels et sportifs universitaires	Nature de l'intervention	Crédits alloués en Dinars	Situation actuelle du projet
Centre Universitaire d'art dramatique et d'activités Culturelles du Tunis	Aménagement	300 M. D	En cours d'étude malgré le soutien de l'Institut national du patrimoine et le considérant comme un projet national
Complexe sportif Sidi Thabet	Construction/Extension	2500	Taux d'avancement des travaux de 40%
Complexe culturel et sportif de Baja	Construction/Extension	150	En coordination avec les directions régionaux
Centre culturel universitaire Sidi Bouzid	Construction/Extension (1ère tranche)	240	Etudes en cours
	Construction/Extension (2ème tranche)	150	
Complexe sportif du pôle technologique de Sousse	Construction/Extension	2500	Appel d'offres en cours
Centre universitaire d'animation culturelle et sportive de Kasserine	Construction du siège	150	Etudes en cours
Centre universitaire d'animation culturelle et sportive de Gafsa	Construction/Extension	4100 M.D	Etudes en cours
Centre universitaire d'animation culturelle et sportive de Mahdia	Construction du siège	150	Etudes en cours
Stades sportifs dans la cité universitaire de Reggada	Aménagement (1ère tranche)	110	Etudes en cours
	Aménagement (2ème tranche)	270	
Stades sportifs dans le complexe universitaire de Reggada	Aménagement	Coût (1983)	Taux d'avancement des travaux de 20%
Complexe sportif du pôle technologique de Sakiet EzziT à Sfax	Construction/Extension	4400 M. D	L'appel d'offres a été annoncé
Stade sportif du cité universitaire Sidi Mansour à Sfax	Aménagement d'un terrain de Football	180	Termes de référence en cours
Stade sportif de la cité universitaire de la route de l'aéroport de Sfax	Aménagement d'un terrain de Handball	180	Termes de référence en cours
Stades sportifs dans le foyer universitaire ibn Manzoor Gafsa et la cité universitaire d'Al-Faja Médine	Aménagement	405	Etudes en cours
Stade sportif dans la Cité universitaire de Kebili	Aménagement	180	Termes de référence en cours